

RAPPORT
MORAL
ET FINANCIER
2016

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES
DE LA RÉGION PARIS
ÎLE-DE-FRANCE

RAPPORT MORAL 5

RAPPORT MORAL	4
LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL	5
RAPPORT MORAL GÉNÉRAL	6
2016, RETOUR EN CHIFFRES	8
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	9
TRAVAUX DES COMMISSIONS	10
ACCUEIL CONFRÈRES	10
ADMINISTRATION ET FINANCES	12
ASFOREF / FORMATION	13
ASSOCIATIONS	20
ATTRACTIVITÉ DE LA PROFESSION	22
CLUB FISCAL	24
CLUB SOCIAL	24
COMITÉS D'ENTREPRISES	25
CONCILIATION ET ARBITRAGE	27
DÉFENSE ET ASSISTANCE DES CONFRÈRES	28
DÉONTOLOGIE ET ÉTUDES TECHNIQUES	29
DEVOIRS ET INTÉRÊTS PROFESSIONNELS (DIP)	30
FEMMES	31
INNOVATION ET TECHNOLOGIE	33
QUALITÉ ET NORMES	34
RELATIONS PUBLIQUES ET COMMUNICATION	36
RÉPRESSION EXERCICE ILLÉGAL	40
STAGE	44
TABLEAU	47

RAPPORT FINANCIER 48

RAPPORT FINANCIER	49
COMPTES ANNUELS	50
Rapport des censeurs	50
BILANS	52
Bilan Actif	52
Bilan Passif	53
Compte de résultat	54
ANNEXES	55
Règles et méthodes comptables	55
Compléments d'information relatifs aux Comptes de bilan	58
Compléments d'information relatifs aux Comptes de résultat	62
Autres informations et engagements	63
COMPTES AGRÉGÉS	64
Rapport des censeurs	64
BILANS	66
Bilan Actif	66
Bilan Passif	67
Comptes de résultat	68
ANNEXES	69
Généralités	69
Règles et méthodes comptables	70
Complément d'information Comptes de bilan	72
Complément d'informations Comptes de résultat	73
Autres informations et engagements	74

RAPPORT MORAL

LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL

Le Conseil régional de Paris Île-de-France représente l'Ordre des experts-comptables dans sa circonscription. Il a pour rôle d'assurer la représentation, la défense et le développement de la profession d'expert-comptable. Il veille également au respect de la déontologie professionnelle.

LE CONSEIL RÉGIONAL EST COMPOSÉ :

- + D'un bureau qui est informé des mesures et des décisions prises par le Président dans l'accomplissement de ses fonctions
- + D'un conseil de 30 élus se réunissant une fois par trimestre pour prendre les décisions utiles à l'accomplissement des missions de l'institution
- + De 20 commissions qui mettent en place des actions concrètes pour assurer la représentation, la défense et le développement de la profession et accompagner les experts-comptables tout au long de leur exercice professionnel
- + De 44 collaborateurs salariés qui mettent en œuvre les projets de chaque commission et qui sont les interlocuteurs privilégiés des confrères au quotidien

RAPPORT MORAL GÉNÉRAL

L'OMBRE ET LA LUMIÈRE

Il y a ce qui apparaît et ce que l'on ne voit plus, à force d'habitude, mais qui est pourtant si présent. Brosser à grands traits l'activité de l'Ordre tout au long de l'année 2016, ne peut s'affranchir de ce constat.

C'est la raison pour laquelle il nous apparaît si essentiel de souligner les travaux, souvent dans l'ombre, de l'ensemble des commissions de l'Ordre, des élus qui les animent, des consœurs et confrères qui y participent bénévolement et des permanents qui s'y dévouent. Que chacune et chacun en soit très sincèrement remercié.

Qu'il s'agisse du tableau, de la déontologie et des études techniques, du stage, du contrôle qualité, de l'accueil confrères, de l'assistance confères, des DIP, de la conciliation et de l'arbitrage, de l'innovation, des clubs fiscal et social, de l'exercice illégal... C'est ce qu'ambitionne de relater, ce rapport moral pour l'année 2016.

Ainsi, ce sont des milliers d'heures qui furent consacrées au bénéfice de notre profession, à la défense de son image et à son rayonnement... Une profession dynamique et décidément attractive, puisque le nombre de personnes physiques a symboliquement dépassé, courant de l'année les 6 000 inscrits, pour s'établir exactement à 6 115 au 31 décembre.

Ceci étant dit, cet exercice 2016 aura été marqué par l'aboutissement de nouveaux projets, qu'il est bien naturel de relater et de mettre en exergue.

Tout d'abord, au titre de l'attractivité, les professionnels peuvent désormais compter sur la publication d'un guide des écoles et de l'alternance qui recense la plupart des formations à nos métiers partout en Île-de-France. Guide que nous avons pu présenter lors de la troisième édition de Jobfair, forum de l'alternance qui s'est tenu pour la première fois au Yacht de Paris au mois de mai.

S'agissant de prévention des difficultés, nous avons créé le CIP 75 qui devrait au fur et à mesure être dupliqué dans les autres départements d'Île-de-France.

La lutte contre l'exercice illégal est une priorité de notre conseil. Les résultats sont là puisque nous avons obtenu la condamnation à des peines exemplaires assorties d'un montant inégalé de dommages et intérêts au profit de notre profession. Nous avons innové en organisant la reconstitution du procès d'un illégal, largement médiatisé. Tandis que notre site www.compta-illegal.fr était mutualisé au profit des régions ordinaires de PACA, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais.

La région capitale se voulant au cœur de l'innovation, la profession ne pouvait être absente de la première édition du salon VIVATECH. Présence assurée par notre conseil et désormais pérennisée par le conseil supérieur.

Et puisqu'il s'agit d'innovation, nous avons inauguré un nouveau format de communication, à travers nos TALKS, web émission traitant de sujets d'intérêt professionnel – fiscal, social, déontologie – diffusée en direct et permettant à chacune et chacun de poser ses questions. En témoigne, le ministre du budget a d'ailleurs accepté de participer à notre émission consacrée au prélèvement à la source. Soulignons enfin le succès de nos universités d'été qui, pour la première fois organisées au palais des congrès de la porte maillot, furent la première manifestation de la profession en termes de fréquentation. Une édition sous le signe de la confiance, qui a donné l'occasion de publier un ouvrage collectif éponyme qui fera référence.

Enfin, nous avons pérennisé et développé Transfair, manifestation interprofessionnelle sur la transmission d'entreprise organisée avec les notaires, les avocats, les commissaires aux comptes et la Chambre de commerce.

Notre principale satisfaction aura certainement été de pouvoir développer nos activités sans coût supplémentaire pour les cabinets. Bien au contraire, puisque nous sommes parvenus à réduire de 20 % le montant de la cotisation fixe régionale tout en restituant, en même temps que le conseil supérieur, l'excédent budgétaire de l'année 2015 grâce à un effort de rationalisation continue depuis 2009.

Nous tenons enfin à saluer et remercier Jean Bouquot et Jean-Luc Flabeau, présidents des compagnies régionales de Versailles et de Paris en 2016, avec lesquels nous avons travaillé en parfaite entente dans un seul objectif : l'intérêt de la profession.

Développer nos actions tout en maîtrisant nos coûts : voici une tendance qui devrait s'accroître grâce aux options prises par votre conseil depuis le début de l'année 2017.

—

Stéphane Cohen Président 2014-2016

Laurent Benoudiz Président 2016-2018

2016, RETOUR EN CHIFFRES

Population de la profession francilienne :

6 115

EXPERTS-COMPTABLES

4 591
HOMMES

1 524
FEMMES

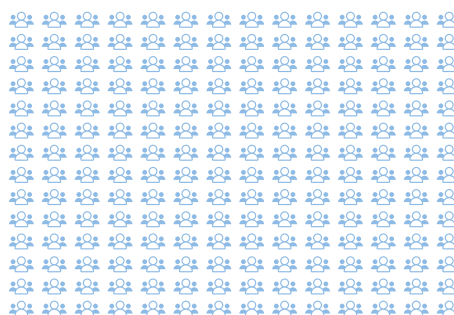


370

NOUVEAUX INSCRITS

5 462

SOCIÉTÉS D'EXPERTISE COMPTABLE



DÉONTOLOGIE



1 230

QUESTIONS TRAITÉES

EXERCICE ILLÉGAL



176

NOUVEAUX DOSSIERS



31

PLAINTES DÉPOSÉES



30

CONDAMNATIONS

EXERCICE PROFESSIONNEL

Conciliation & Arbitrage



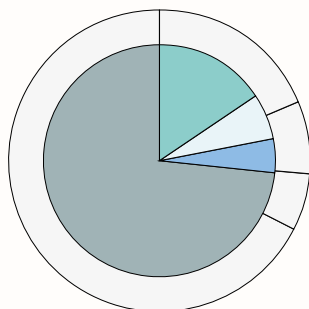
266

DOSSIERS OUVERTS



143

DOSSIERS CLÔTURÉS PAR :



26

PV DE CONCILIATION

6

PV DE NON CONCILIATION

6

SENTENCES ARBITRALES RENDUES

105

DOSSIERS POUR REFUS D'ARBITRAGE, ACCORD DES PARTIES...

Devoirs & Intérêts professionnels



501

DOSSIERS OUVERTS



405

DOSSIERS TRAITÉS

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

La Direction des Ressources Humaines a pour mission de définir la politique ressources humaines de l'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France en lien avec la stratégie de l'organisation et les attentes des parties prenantes : experts-comptables franciliens, stagiaires, institutionnels et partenaires.

Elle oriente ses actions autour de 3 axes :

- + L'administration du personnel de l'Ordre**
 - Respect des règles sociales (légales, réglementaires et conventionnelles)
 - Dématérialisation permise par la mise en place d'un SIRH en 2014
 - Mise en place de procédures internes connues de tous et permettant de gagner en efficacité
 - Intégration des Ressources Humaines dans le processus qualité (ISO 9001 - v2015)
- + La gestion du personnel de l'Ordre**
 - Organisation interne et recrutement des ressources nécessaires au fonctionnement de l'Ordre
 - Maintien, adaptation et développement des compétences pour mieux répondre aux besoins des experts-comptables inscrits à l'Ordre et des stagiaires experts-comptables
 - Maîtrise de la masse salariale
- + La communication interne et le dialogue social**
 - Mise en place des institutions représentatives du personnel (Délégués du personnel) et dialogue social
 - Ecoute et maintien d'un bon climat social

QUELQUES CHIFFRES

+ Pour l'Ordre des experts-comptables Paris IDF :

- Nombre de collaborateurs employés en CDI au 31/12/2016 : **27**

+ Pour Actions Experts :

- Nombre de collaborateurs employés en CDI au 31/12/2015 : **6**

+ Pour l'Asforef :

- Nombre de collaborateurs employés en CDI au 31/12/2015 : **10**

Formations suivies par les collaborateurs en 2016 : 22 formations suivies dont une formation diplômante.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

— ACCUEIL CONFRÈRES —

- Président 2014-2016 : Nicolas YAKOUBOWITCH
- Vice-présidents 2014-2016 : Denis BARBAROSSA / Sabrina COHEN
- Référente au Conseil régional : Valérie PONS vpons@oec-paris.fr
- Membres : Georges AZAR / Stéphane BENAYOUN / Philippe BONNIN / Nina CAMATTA / Aymeric JANET / Jérôme OUKNINE

RÔLE DE LA COMMISSION

La commission Accueil Confrères a pour mission d'offrir aux nouveaux inscrits à l'Ordre une attention particulière en veillant à faciliter leur intégration à la vie professionnelle et en créant un contact privilégié avec eux.

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2016

PRESTATION DE SERMENT

Soucieuse de renforcer la symbolique de l'entrée dans la profession, la commission a une fois encore redonné à la prestation de serment la solennité qu'elle mérite, en réunissant pour cette cérémonie plus de 300 personnes le 1^{er} décembre 2016 dans les locaux du Conseil régional d'Île-de-France avec pour marraine Valérie Péresse.

ACCUEIL JEUNES INSCRITS

Entourée d'élus de l'Ordre, la Commission accueille toujours chaleureusement les nouveaux inscrits de l'année en cours, en exposant les travaux des commissions, les services et outils mis à leur disposition par le conseil régional de l'Ordre.

ATELIERS

Des journées ateliers ont été organisées sur des thèmes au cœur des préoccupations des jeunes inscrits tels que le « marketing du cabinet », « la croissance du cabinet » dont une large part était consacrée au numérique.



PRESTATION DE SERMENT -
CETTE PROMOTION ÉTAIT PARRAINÉE PAR VALÉRIE PÉCRESSE,
PRÉSIDENTE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE.

— ADMINISTRATION ET FINANCES —

- Président 2014-2016 : Philippe DAHINGER
- Référente au Conseil régional : Anna CARMONA acarmona@oec-paris.fr
- Membres : Denis BARBAROSSA / Aballache BENSALAMA / Pierre-Henri POISSON

RÔLE DE LA COMMISSION

La commission Administration et Finances est une commission régaliennne ayant comme principales fonctions :

- + le contrôle budgétaire et l'établissement des comptes annuels,
- + la collecte et l'encaissement des cotisations,
- + le suivi de la trésorerie,
- + le règlement des dépenses, qui est assuré pour le Conseil régional de Paris IDF, par un trésorier, distinct des autres membres de la commission.

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2016

Chaque année, après la présentation des comptes, l'événement majeur demeure la collecte et l'encaissement des cotisations. C'est en effet le moment où les échanges entre l'ensemble des confrères et leur institution se font intensément. Le Conseil régional de Paris IDF, de concert avec le Conseil supérieur, a entrepris depuis plusieurs années des mesures de simplification ayant abouti à la dématérialisation totale.

Enfin, cette période de collecte permet également de suivre l'évolution de notre profession francilienne, grâce à la communication d'éléments fondamentaux que sont le chiffre d'affaires et les effectifs des cabinets. Compte tenu des retards de paiement de plus en plus importants d'année en année, votre conseil régional a, pour la troisième fois, appliqué, en juillet 2016, l'article 229 du règlement intérieur, qui lui autorise l'ajout à la cotisation due, des majorations, afin de couvrir les frais de recouvrement exposés.

— ASFOREF / FORMATION —

- Présidente 2014-2016 : Cécile DE SAINT-MICHEL
- Vice-président 2014-2016 : Vincent REYNIER
- Référents au Conseil régional :
 - Directrice : Ruth SOUSSANA r.soussana@asforef.com
 - Formation Continue : Valérie MOUILLARD v.mouillard@asforef.com - Khadija OUCHEN k.ouchen@asforef.com - Julie ZEITOUN j.zeitoun@asforef.com
 - Formation Initiale : Oihiba DRIS o.dris@asforef.com - Catherine GILLION c.gillion@asforef.com
 - Préparations Examens : Amélie LETURQUE a.leturque@asforef.com - Julie ZEITOUN j.zeitoun@asforef.com
 - Web et informatique : Nicolas LAMY n.lamy@asforef.com
 - Comptabilité : Nathalie MINET n.minet@asforef.com
 - Gestion comptes clients : Laurence LEROY l.leroy@asforef.com
- Membres du Bureau : Stéphane COHEN / Philippe DAHINGER / Cécile DE SAINT-MICHEL / Jean-Luc FLABEAU / Nathalie LUTZ / Gilbert METOUDI / Vincent REYNIER / Vital SAINT-MARC / Elvire SEKLOKA
- Membres du Comité pédagogique : Philippe BARRE / Catherine BERGES / Stéphane COHEN / Jean-Pierre COSSIN / Cécile DE SAINT-MICHEL / Vital SAINT-MARC / Elvire SEKLOKA

RÔLE DE LA COMMISSION

Par le biais de son institut de formation, l'ASFOREF, la commission « Formation professionnelle » propose des formations dans tous les secteurs pouvant intéresser les cabinets d'expertise comptable. Avec plus de 15 000 inscrits et 26 600 jours auditeurs, elle s'adresse à tous les membres du cabinet, du jeune collaborateur à l'associé, en passant par les étudiants, les stagiaires et les assistants.

FAITS MARQUANTS DE 2016

Tout au long de l'année 2016, l'ASFOREF a poursuivi son travail afin de renforcer la présence de la formation au sein de la profession francilienne. Ceci a permis de proposer des formations adaptées et actuelles pour le développement et la sécurité des missions des cabinets, en mettant l'accent, comme toujours, sur la satisfaction « clients » et sur l'adéquation de son offre à la demande des cabinets.

Les résultats attestent de l'énergie déployée par l'ASFOREF pour adapter en permanence son offre. Elle confirme, cette année encore, sa place sur le marché de la formation à destination des experts-comptables, des commissaires aux comptes, de leurs collaborateurs et des futurs confrères.

De l'ensemble des formations dispensées, il ressort, pour ce 25^e exercice 2016, une augmentation de 17 % par rapport à l'année dernière.

Tableau de synthèse

<i>En pourcentage</i>	ANNÉES D'EXERCICE			
	2016	2015	2014	2013
Formations non réglementées	44,37	52,12	50,69	50,84
Formations réglementées	49,14	46,20	48,36	47,24
SOUS-TOTAL	93,51	98,32	99,05	98,08
Commission Contrôle Qualité	1,37	1,28	0,95	1,92
Formations LAB	5,12	0,40	-	-
TOTAL	100	100	100	100

<i>En jours auditeurs</i>	JA 2016	JA 2015	JA 2014	JA 2013	EVOLUTION 2015/2016
Formations non réglementées	13.843	13.897	13.999	13.846	-0,39 %
Formations réglementées	15.331	12.320	13.355	12.865	+24,44 %
SOUS-TOTAL	29.174	26.217	27.354	26.711	+11,28 %
ACTIONS DU CRO					
Commission Contrôle qualité	427	342	263	521	+24,71 %
Formations LAB	1.598	106	-	-	+1.407,78 %
TOTAL	31.199	26.665	27.617	27.232	+17 %

LA FORMATION RÉGLEMENTÉE

Les formations dites réglementées visent les formations initiales obligatoires des experts-comptables stagiaires. L'évolution de ces journées est indépendante des actions développées par l'ASFOREF. Elle est directement liée au nombre de stagiaires inscrits à l'Ordre Paris IDF.

En 2016, elles représentent 49,14% de l'activité globale de l'ASFOREF.

Part des formations réglementées dans l'activité de l'ASFOREF

<i>En pourcentage</i>	2016	2015	2014	2013
TOTAL en %	49,14 %	46,20 %	48,36 %	47,24 %
Journées de comportement	27,47 %	33,60 %	30,16 %	30,62 %
Journées Libres	21,67 %	12,60 %	18,20 %	16,62 %

<i>En jours auditeurs</i>	JA 2015	JA 2015	JA 2014	JA 2013	EVOLUTION 2015/2016
Journées de comportement	8.569	8.959	8.328	8.338	-4,35 %
Journées Libres	6.762	3.361	5.027	4.527	+101,19 %
TOTAL	15.331	12.320	13.355	12.865	+24,44 %

À l'issue des trois années de stage, les experts-comptables stagiaires devront avoir suivi 38 jours de formation, soit 21 journées en présentiel et 17 journées en e-learning.

L'analyse de ces chiffres doit tenir compte du fait que certains cabinets ont obtenu une «délégation» pour organiser en interne les journées libres pour leurs stagiaires. Aucune délégation n'existe en revanche pour les journées de comportement professionnel qui doivent impérativement être dispensées par des contrôleurs de stage et animateurs spécialisés dans le respect des principes de formation de la profession : elles sont donc obligatoirement suivies par tous les stagiaires auprès de l'ASFOREF.

LES JOURNÉES DE COMPORTEMENT PROFESSIONNEL

La diminution des jours auditeurs de -4,35% s'explique par le fait qu'en 2016 les journées Audit en présentiel ont été réintégrées aux journées libres. Afin de ne pas surestimer les chiffres des journées de comportement, les journées dispensées en e-learning ont été neutralisées.

LES JOURNÉES LIBRES

Les stagiaires ont l'obligation de suivre 4 journées à thèmes libres axés sur l'expertise comptable et le conseil. Les missions Audit regroupent les journées Audit et les journées sur les Techniques de révision.

Si l'on compare 2016 à 2014, le schéma pédagogique est identique puisque les journées Audit sont intégrées dans le parcours de formation. La variation provient de l'introduction des journées techniques de révision mises en place en 2015.

Les EC stagiaires entrent dans le dispositif de formation obligatoire Lutte Anti-Blanchiment avec une journée en présentiel. Pour ne pas alourdir le programme, cette formation remplace une des quatre journées à thèmes libres. Elle est gérée selon les mêmes modalités financières que les autres journées. En 2016, 43 sessions ont été organisées pour 854 inscrits.

LA FORMATION NON RÉGLEMENTÉE

La part de la formation non réglementée représente la moitié du volume d'activité de l'ASFOREF. Ceci démontre la satisfaction des cabinets franciliens ainsi que la pertinence et la cohérence des formations proposées par l'ASFOREF.

Part des formations non réglementées dans l'activité globale de l'ASFOREF

<i>En pourcentage</i>	2016	2015	2014	2013
TOTAL FORMATIONS NON RÉGLEMENTÉES	50,86 %	53,80 %	51,64 %	52,76 %
Formations experts-comptables (dont intra)	9,58 %	13,01 %	12,34 %	11,18 %
Formations commissaires aux comptes (dont intra)	9,42 %	11,74 %	11,54 %	11,49 %
Diplôme universitaire	1,59 %	1,62 %	0,83 %	-
Formations collaborateurs (dont intra)	6,36 %	8,90 %	10,75 %	10,59 %
Formations LAB	5,12 %	0,40 %	-	-
Préparations aux examens DSCG – DEC (dont intra)	13,66 %	16,86 %	15,24 %	16,63 %
Commission Contrôle qualité	1,37 %	1,28 %	0,95 %	1,91 %

<i>En jours auditeurs</i>	2016	2015	2014	2013
Formations experts-comptables	2.994	2.868	2.924	2.737
Formations commissaires aux comptes	2.938	2.946	2.979	2.988
Diplôme universitaire	495	431	230	-
Formations collaborateurs	2.002	1.853	2.331	2.238
Formations Intra FC (EC/CAC/Coll)	1.152	1.305	1.328	1.355
Formations LAB	1.598	106	-	-
Préparations aux examens	4.262	4.497	4.207	4.530
Commission Contrôle qualité	427	342	263	521
TOTAL	15.868	14.348	14.262	14.369

FC EXPERTS-COMPTABLES

Cette année encore, l'engouement de ce public se porte en fiscalité. Ce département avec 26 thèmes différents est le plus prisé et offre 12 thèmes homologués par le comité scientifique auprès de la CNCC.

Depuis sa création en 2005, le Pack Actualités continue de rencontrer un réel succès et poursuit sa progression. Cette action répond à un véritable besoin en termes d'actualisation des connaissances. Certains participants y sont inscrits depuis l'origine.

Amorcées en 2011, les formations en e-learning complètent dorénavant l'offre de l'ASFOREF. Bien qu'en repli, elles répondent à un besoin spécifique de formation avec de nouvelles modalités pédagogiques. Beaucoup d'entre-elles sont, de plus, homologuées.

Il a été proposé aux experts-comptables des parcours labellisés par la profession. Celui sur la Transmission d'entreprise n'a pas retenu l'attention des confrères cette année contrairement aux deux années précédentes. Celui sur le Secteur public a été organisé sur trois sessions afin de répondre à la demande. La communication de ce parcours ayant été relayée par le Conseil supérieur, des confrères de province ont pu ainsi suivre ces journées de formation. A nouveau proposé à l'automne 2016, il n'a pas recueilli le nombre nécessaire de participants franciliens pour ouvrir le parcours.

À noter cette année, la mise en place d'une formation innovante et spécifique dédiée au fonctionnement et à la gestion hôtelière. L'ASFOREF a proposé en partenariat avec Lausanne Hospitality Consulting, la division de formation continue de l'Ecole hôtelière de Lausanne, une formation de deux jours sur site. Dix professionnels ont participé à cette première session et ont été satisfaits.

L'année 2016 a permis de tester sur une douzaine de formations les supports en version dématérialisée. Cette nouveauté va permettre aux participants d'avoir une plus grande responsabilisation et autonomie, de télécharger la documentation, de ne plus avoir de cédéroms devenus inutilisables, de créer une bibliothèque dématérialisée accessible à tout moment.

FC COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ce département marque une relative stabilité du taux de fréquentation, les inscriptions s'étant maintenues par rapport à l'année dernière. Ce département représente 21,22% du volume de la formation non réglementée de l'ASFOREF en 2016.

Pour cette campagne de formation, les nouveautés ont relativement été bien prisées par les CAC et les séminaires Audit à destination des collaborateurs sont appréciés de ce public en formation continue. La formation Blanchiment a recueilli plus de 150 inscriptions malgré le dispositif gratuit mis en place en expertise comptable.

DIPLÔME UNIVERSITAIRE

Le partenariat avec l'Université Paris-Dauphine a permis de mettre en place un DU Evaluation, financement et transmission d'entreprises à destination des EC et des CAC. La promotion 2014 a recueilli 23 participants, la seconde en 2015, 20 participants. En 2016, la troisième promotion n'a pu se tenir compte tenu d'un nombre insuffisant de candidatures.

Sur cette même expertise, les enseignements du DU ont évolué afin de pouvoir délivrer un « Exécutive Master ». Le contenu pédagogique a été complété par 10 jours de formation. L'Université Paris-Dauphine, avec JurisCampus, a construit un parcours de 40 jours intitulé Executive Master « Expert en Evaluation, Financement et Transmission d'Entreprise » intégrant la certification RNCP Niveau 1 « Expert en Optimisation et Transmission du Patrimoine », délivré par JurisCampus. Parallèlement, il a été proposé aux promotions 1 et 2 de compléter leurs enseignements par ce certificat de 10 jours leur permettant ainsi d'obtenir ces deux diplômes ; 27 personnes ont suivi ce cursus.

FC COLLABORATEURS

Les principaux domaines intéressant ce public ont été le droit social, la comptabilité, la fiscalité et le pack actualités. Les formations en e-learning n'ont pas le même impact côté collaborateurs et les parcours labellisés de la profession n'ont pas rencontré le succès escompté.

Le partenariat avec l'AGEFOS-PME IDF, OPCA de branche des cabinets d'expertise comptable, est un atout pour les cabinets, cette année encore, pour développer les formations dites « essentielles ». En 2016, l'ASFOREF a priorisé 42 thèmes de formation afin de donner aux collaborateurs la capacité de toujours mieux réagir aux attentes des entreprises et permettre au plus grand nombre de cabinets d'accéder à ces formations dont le tarif pour les cabinets de moins de 50 salariés est de 50 € HT la journée de formation.

LES FORMATIONS INTRA

Les formations « intra » répondent aux besoins de certains cabinets, groupements de cabinets ou associations d'experts-comptables qui souhaitent bénéficier d'une formation répondant à leurs besoins, décentralisée, en interne et à une date choisie.

LES FORMATIONS LAB - LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

Il s'agit d'un dispositif de formation inédit, prioritaire et gratuit à la lutte anti-blanchiment se déroulant sur la période 2015/2017. Il comporte différents formats de formation en fonction des publics concernés. L'institution a l'obligation de former ses membres, chacun étant ensuite responsable de la formation de ses collaborateurs à partir des outils mis gratuitement à sa disposition. Le respect de cette obligation est vérifié lors des contrôles de qualité.

L'ASFOREF a lancé cette opération mi-novembre 2015. Un site spécifique lab.asforef.com a été créé pour recueillir toutes les inscriptions LAB afin de désencombrer les inscriptions « classiques » de l'offre de formation. En 2016, compte tenu de cette obligation de formation, l'ASFOREF a enregistré 3.681 participants en présentiel et en e-learning.

LES FORMATIONS CONTRÔLE QUALITÉ

Il s'agit des formations que l'ASFOREF organise pour la Commission qualité de l'Ordre dans le cadre des demandes de report des contrôles qualité.

La variation des jours auditeurs est liée, en fonction des années, au nombre de contrôles lancés par la Commission qualité et au nombre d'experts-comptables ayant décidé de suivre la formation afin de bénéficier du report du contrôle d'un an.

PRÉPARATIONS EXAMENS

L'ASFOREF prépare aux examens de la filière d'expertise comptable DSCG et DEC.

Pour le DSCG, l'ASFOREF propose l'ensemble des 7 épreuves. Les taux d'inscription évoluent différemment d'une année sur l'autre et sont fortement liés à la réussite aux examens. Toute la difficulté réside, de ce fait, dans l'organisation des sessions pour répondre aux demandes des candidats.

L'UE 1 et l'UE 4 sont des formations Essentielles qui entrent dans le dispositif Accès Formation de l'AGEFOS-PME IDF et coûtent aux salariés de cabinets de moins de 50 personnes 50 €HT par journée de formation, soit 300 €HT les 6 jours de préparation.

Pour les préparations DEC, on constate cette année une légère baisse au niveau du taux de fréquentation. Seules les journées Soutenance mémoire marquent une progression.

Dans le cadre du dispositif Accès Formation, l'épreuve écrite et la soutenance mémoire figurent parmi les formations essentielles.

À noter que l'ASFOREF propose également aux mémorialistes des rendez-vous d'orientation pour ceux qui souhaitent se lancer dans l'élaboration du mémoire. 16 journées de rencontres avec un coach, soit 88 rendez-vous personnalisés ont été organisés afin de pouvoir proposer la formation Coaching mémoire la plus adaptée.

— ASSOCIATIONS —

- **Président 2014-2016** : Chakib HAFIANI
- **Vice-président 2014-2016** : Mehdi KAHOU
- **Référente au Conseil régional** : Sylva BILEZ – sbilez@oec-paris.fr
- **Membres** : Christian ALIBAY / Lamia ALLOULI / Karim BANGOURA / Françoise BOISVERT DE PEDRO / André FEIGNIER / Xavier HUAULT-DUPUY / Cédric LAVEDRINE / Thierry LEGRAND / Gérard LEJEUNE / Delphine LUBRANI / Jean-Yves MARILLER / Brice ROGIR / Jean-Luc SCEMAMA / Sabine SERVAND-DORRYHEE / Marc TENNERONI

LE RÔLE DE LA COMMISSION

La commission Associations a pour objectif de fédérer les talents et compétences de la profession au service du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire.

Elle se réunit en séances plénières pour valider le plan d'actions de l'année (animation d'ateliers et conférences, conception d'outils pédagogiques, réalisation de supports, création d'un prix, ...) dont la mise en œuvre est confiée aux membres inscrits dans les groupes de travail.

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ / FAITS MARQUANTS

PARTENARIAT AVEC JURISASSOCIATIONS

Jurisassociations est une revue bimensuelle juridique et pratique dédiée aux organismes sans but lucratif (associations, fondations, collectivités territoriales). Les membres de la commission Associations rédigent régulièrement des articles dans ses rubriques « juridique », « fiscal », « social » ou « management ». L'objectif étant d'accompagner les acteurs de l'économie sociale et solidaire pour développer et pérenniser leurs structures dans ce secteur spécifique. (Modèle économique : vers une nécessaire transformation ! - N° 545, 1^{er} octobre 2016 - Gouvernance : sur le terrain des associations sportives - N° 547, 1^{er} novembre 2016).

11^E FORUM NATIONAL DES ASSOCIATIONS & FONDATIONS

Conçu comme un lieu de réflexion, le Forum National des Associations & Fondations est l'occasion, pour les dirigeants et principaux responsables d'associations, d'échanger, de s'informer sur des problématiques de financement, de gestion, de développement mais aussi de communication, de transition digitale ou de rapprochement. Cette 11^{ème} édition, organisée au Palais des Congrès de Paris, a réuni près de 4 600 congressistes.

Le 19 octobre 2016, le conseil régional était présent à ce rendez-vous incontournable du secteur en proposant une rencontre autour d'un atelier pratique sur le thème « Financements non bancaires : comment les décrocher, les renouveler et maîtriser leur gestion ? ». Plus d'une centaine de participants ont pu ainsi partager l'expérience et la connaissance des animateurs sur plusieurs mécanismes de financement innovants.

UNIVERSITÉS D'ÉTÉ

La commission associations participe activement au succès des Universités d'été et, comme chaque année, elle anime des ateliers particulièrement appréciés par le public. Les taux de participation et les échanges avec la salle prouvent tout l'intérêt de la profession pour ces nouvelles missions.

- + « *Actualité des associations* » : Inscrits : 369 // Participants : 212
- + « *Labellisation des associations* » : Inscrits : 171 // Participants : 69

TOUR DE FRANCE DES ASSOCIATIONS

Afin d'assurer une plus grande visibilité du savoir-faire de la profession dans le secteur associatif, le Conseil Supérieur de l'Ordre des experts-comptables a lancé la première édition du Tour de France des associations proposant à chaque région ordinale de programmer un événement d'une demi-journée.

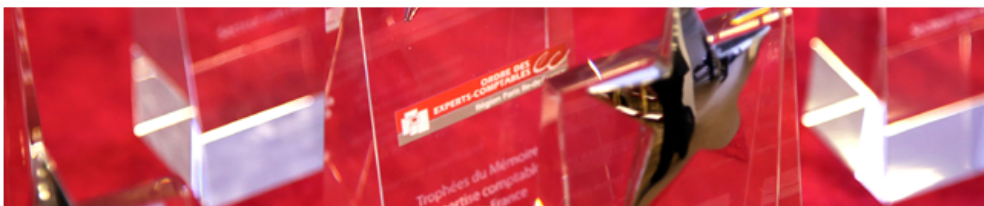
En complément de l'atelier sur « les financements non bancaires » animé au Forum National des Associations & Fondations, deux étapes de rencontres ont été organisées par la commission en Île-de-France :

- + **Saint-Denis (93) / Salon Eluceo – Stade de France**

Conférence – « Le mécénat, comment le développer et le financer ? » - Cas du mécénat sportif.

- + **Vincennes (94) / Forum Assolutions – Maison des associations**

Consultations personnalisées, ateliers pratiques sur la comptabilité et la fiscalité des associations, conférence sur le bénévolat et le mécénat, quizz sur les points clés d'une bonne gestion d'une association.



REMISE DES PRIX DU MÉMOIRE D'EXPERTISE COMPTABLE, SECTEUR NON MARCHAND

Le 22 septembre 2016, les meilleurs mémoires du secteur non marchand étaient à l'honneur. Dans le cadre de sa première remise des prix du mémoire d'expertise comptable - secteur non marchand, la commission a organisé une soirée exceptionnelle, en partenariat avec Jurisassociations, les Cahiers Lamy du CE et le Salon Eluceo.

L'objectif ? Révéler les talents des femmes et des hommes qui valorisent la mission d'accompagnement de l'expert-comptable dans la mise en place d'une démarche d'économie sociale et solidaire. Le jury a souhaité promouvoir les travaux déposés à la Bibliothèque du Conseil Supérieur au cours des deux dernières années (2014, 2015).

—ATTRACTIVITÉ DE LA PROFESSION—

- **Président 2014-2016** : Antoine DALAKUPEYAN
- **Vice-président 2014-2016** : Gilbert METOUDI
- **Référente au Conseil régional** : Mélissa GILLOT mgillot@oec-paris.fr
- **Membres** : Valérie BEYAERT / Sandrine BILLY / Eric SAHARDIAN

LE RÔLE DE LA COMMISSION

La commission a pour objectif de contribuer au rayonnement de la profession et de promouvoir son image auprès des jeunes. Les événements et publications de la commission portent l'ambition de séduire de nouveaux talents, mais aussi de les fidéliser, en leur proposant des perspectives d'avenir.

FAITS MARQUANTS DE 2016

FORUM DES MÉTIERS DE LA FINANCE, DE LA GESTION ET DU DROIT

Votre Conseil régional, en collaboration avec la CRCC de Paris, a renouvelé sa participation au Forum des Métiers de la Sorbonne. L'occasion pour les confrères présents sur notre stand Audit et Conseil de rencontrer des étudiants en master et doctorat, formés aux carrières du droit, des sciences politiques, des sciences économiques, de la gestion et de la finance... Ces rencontres furent donc le moment idéal pour les experts-comptables/commissaires aux comptes expérimentés de partager leur passion et de promouvoir la profession et les cabinets franciliens!

3^E ÉDITION DU FORUM DE L'ALTERNANCE DE LA PROFESSION COMPTABLE

Conscient des enjeux liés à l'attractivité de notre profession et des difficultés rencontrées par les confrères pour recruter, le Conseil régional en partenariat avec les CRCC de Paris et de Versailles a renouvelé l'organisation du Forum de l'alternance. Sur place, une centaine d'étudiants sélectionnés parmi les meilleurs élèves de nos écoles partenaires étaient réunis pour participer à des entretiens minutés. Des profils variés, des échanges efficaces, un cadre convivial... Au final, pour les 150 confrères présents, un temps précieux gagné pour bien préparer sa rentrée.

LE PREMIER ANNUAIRE DES ÉCOLES FRANCILIENNES

Vous êtes nombreux à nous avoir fait part de vos difficultés à recruter. Conscient de cette problématique pour la performance de vos cabinets, l'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France a édité cette année le premier annuaire des écoles franciliennes préparant aux diplômes d'expertise comptable. Il vous permet d'identifier en un clin d'œil les bons interlocuteurs et de trouver l'école correspondant à vos besoins, selon le type de diplôme et de contrat d'alternance (apprentissage ou professionnalisation) qui vous intéresse.



FORUM DE L'ALTERNANCE

— CLUB FISCAL —

- Président 2014-2016 : Vital SAINT-MARC
- Vice-présidents 2014-2016 : Delphine CABON / Nicolas YAKOUBOWITCH
- Contact au Conseil régional :
Sylva BILEZ – sbilez@oec-paris.fr

RÔLE DE LA COMMISSION

La culture fiscale est l'un des atouts de notre profession. Conscient de cet enjeu, le conseil régional Paris Île-de-France vient en appui du conseil supérieur de l'Ordre dans l'organisation des rencontres et actions initiées par le Club fiscal.

Le Club fiscal est avant tout un lieu d'échanges entre confrères qui souhaitent développer et perfectionner une véritable activité de conseil fiscal. Il organise des conférences publiques sur des sujets d'actualité destinées à promouvoir le rôle de l'expert-comptable dans cette discipline. Il participe également aux débats relatifs à l'amélioration de la législation nationale européenne et internationale. Le Club est ouvert aux diplômés d'expertise comptable exerçant en libéral ou salariés d'entreprise. Il compte actuellement près de 3 500 membres en France dont 900 en Île-de-France.

FAITS MARQUANTS DE 2016

En 2016, le Club fiscal a organisé six conférences à Paris et cinq en Seine-et-Marne, rassemblant ainsi plus de 1 700 participants sur des thèmes particulièrement prisés par la profession (« Les difficultés de la gestion du démembrement », « BNC et exercice libéral : difficultés d'application »...).

— CLUB SOCIAL —

- Présidente 2014-2016 : Elvire SEKLOKA
- Référente au Conseil régional :
Sylva BILEZ – sbilez@oec-paris.fr

RÔLE DE LA COMMISSION

Le Club Social est un lieu d'échanges qui permet aux experts-comptables, aux responsables du « pôle social » et aux collaborateurs d'actualiser régulièrement leurs connaissances en matière législative et réglementaire. Des outils, des méthodologies, des préconisations d'actions sont proposés dans le cadre d'ateliers pratiques, de conférences et de la traditionnelle Soirée du Social pour sécuriser les dossiers clients et renforcer la qualité des missions sociales du cabinet. Il réunit plus de 1700 adhérents au plan national dont 400 adhérents en Île-de-France.

FAITS MARQUANTS DE 2016

En 2016, six conférences ont été organisées, sur des thèmes tels que « La pénibilité : faisons le point », « La mission retraite de A à Z : les évolutions récentes et études de cas », « La rémunération et la protection sociale du dirigeant »... Certaines animations sont confiées à Infodoc-Experts, d'autres, aux partenaires du Club Social (Generali, AG2R La Mondiale, CM-CIC Epargne salariale...).

« Le Rendez-vous annuel incontournable du Social », organisé le 9 février 2016, à l'Espace Saint-Martin, a réuni plus de 600 participants. En première partie d'après-midi, cinq ateliers pratiques ont permis aux membres de l'Ordre et à leurs collaborateurs de trouver des outils leur permettant de sécuriser et développer les missions sociales du cabinet. Puis une grande conférence a été l'occasion de faire le point sur l'actualité sociale 2016. Parmi les grands sujets d'actualité figuraient la Loi de financement de la sécurité sociale, le report de la généralisation de la DSN, la loi sur le dialogue social, les principales mesures sociales de la Loi Macron...

COMITÉS D'ENTREPRISES

- **Président 2014-2016** : Chakib HAFIANI
- **Vice-président 2014-2016** : Mehdi KAHOU
- **Référente au Conseil régional** : Sylva BILEZ - sbilez@oec-paris.fr
- **Membres** : Lamia ALLOULI / Christian ARSAC / Jérôme AURIOL / Karim BANGOURA / Denis BARBAROSSA / Cyril BAUD / Vincent BEYRON / Michel BOHDANOWICZ / Françoise BOISVERT DE PEDRO / Sylvie CONAN / Khalib EL BAYADE / André FEIGNIER / Catherine FERRIERE / Thierry FUHS / Philippe GERVAIS / René GRISON / Xavier HUAULT-DUPUY / Gérard LEJEUNE / Delphine LUBRANI / Francis MARQUANT / Sanaa MOUSSAID / Toufik SAADA / Guillaume SAUVAGE / Jean-Luc SCEMAMA / Gilles VARINOT / Ludovic VAUDOYER / Claudine VERGNOLLE

RÔLE DE LA COMMISSION

La commission Comités d'entreprise a pour ambition de sensibiliser les élus et représentants de comités d'entreprise au rôle et à l'importance de l'expert-comptable de CE, mais aussi de proposer aux confrères des outils pour les accompagner dans leurs missions.

C'est aussi un lieu de réflexions et d'échanges sur le rôle de l'expert-comptable au service des acteurs de la vie sociale.

Tout au long de l'année, la commission élabore des outils pratiques (guides, outils de gestion...) et développe une démarche de communication, tant auprès des comités d'entreprise (participation aux salons professionnels, publication d'articles...) qu'auprès des membres de la profession comptable (animation d'ateliers aux Universités d'été).

RÉALISATIONS DE LA COMMISSION

SALON ELUCEO

Les 9 & 10 mars 2016, la Commission CE a assuré la présence du conseil régional au salon des comités d'entreprise Eluceo. Organiser des rencontres directes avec les acteurs de la vie sociale est une formidable occasion pour la profession d'être force de propositions auprès des élus de comités d'entreprises, de les informer régulièrement sur les moyens dont ils disposent pour mener à bien les missions d'acteurs-clé de l'entreprise et du dialogue social.

Dans la loge privative, des consultations personnalisées étaient organisées permettant aux visiteurs du salon de trouver des réponses concrètes sur les nouvelles obligations introduites par les textes récents. Face à la loge, « Questions pour un CE Champion ! » a permis aux élus de comités d'entreprise et des collectivités de tester leurs connaissances sur la bonne gestion d'un CE.

Après chaque bonne réponse, les experts-comptables ont apporté un éclairage et préconisé des actions. Puis une rencontre a été proposée dans le cadre de la conférence technique ayant pour thème « Tout savoir sur la tenue des comptes et les nouveautés en la matière ».



SALON ELUCEO – L'ÉDITION 2016 A MOBILISÉ DIX MEMBRES DE LA COMMISSION PENDANT LES DEUX JOURS DU SALON. LES ANIMATIONS DE LA PROFESSION ONT PERMIS DE RENCONTRER PLUS DE 350 VISITEURS.

PARTENARIAT AVEC LES « CAHIERS LAMY DU CE »

Les cahiers Lamy du CE est la seule revue mensuelle qui analyse dans le détail, sous l'angle juridique et pratique, tous les problèmes quotidiens auxquels est confronté le comité d'entreprise. Les membres de la commission CE rédigent régulièrement des articles pour aider les élus à optimiser la gestion de leur CE. Cette année, trois articles ont été publiés (ex : Les trois consultations annuelles du CE issues de la loi Rebsamen, CLCE n°158, avril 2016).

UNIVERSITÉS D'ÉTÉ

Dans le cadre des Universités d'été, la commission a animé deux ateliers de 60 minutes : le premier, sur « la mise en œuvre des obligations comptables des comités d'entreprise, un an après, quels retours d'expériences ? », et le second sur « les missions de l'expert-comptable du CE : bilan des réformes L S E et L D S E ».

— CONCILIATION ET ARBITRAGE —

→ Président 2014-2016 : Serge GODARD

→ Référente au Conseil régional : Laurence MANCINI lmancini@oec-paris.fr

RÔLE DE LA COMMISSION

La commission propose ses services aux confrères et aux clients pour les aider à régler leurs différends de manière confidentielle et éviter une procédure judiciaire longue et coûteuse.

La procédure d'arbitrage (montant litigieux supérieur à 1500 euros) est une procédure de résolution d'un litige régie par le code de procédure civile dans laquelle les parties font appel à un tiers, appelé arbitre qui tranche le litige en rendant une sentence arbitrale.

La conciliation quant à elle, concerne tous les litiges d'honoraires (sauf mise en cause de responsabilité) peu importe leur montant. Elle permet de suppléer au manque de communication entre les parties qui est souvent à l'origine du conflit et a pour objet de favoriser un accord amiable entre ces mêmes parties. De même que les clients font appel à la commission, il convient de rappeler que le code de déontologie impose aux experts-comptables de demander à l'Ordre une conciliation, et ce dès la survenance de difficultés avec leurs clients ou leurs confrères.

La procédure de conciliation doit être perçue par nos confrères comme une opportunité et non comme une contrainte.

FAITS MARQUANTS DE 2016

DOSSIERS DU 01/01/2016 AU 31/12/2016					
DOSSIERS FINALISÉS			DOSSIERS CLASSÉS POUR	AFFAIRES OUVERTES EN 2015 EN COURS DE TRAITEMENT	
Conciliation	Non conciliation	Sentence Arbitrale	Refus d'arbitrage, accords des parties, sans réponse du client, procédure judiciaire, irrecevabilité du dossier	Affectées aux arbitres ou conciliateurs	Dossiers en cours d'analyse (attente de réponse à une proposition d'arbitrage ou de conciliation)
26	6	6	105	29	94
143				123	

<u>REFUS ARBITRAGE OU CONCILIATION DU CLIENT</u>	<u>REFUS ARBITRAGE OU CONCILIATION DE L'EC</u>	<u>ACCORD DES PARTIES</u>	<u>SANS RÉPONSE DU CLIENT</u>	<u>PROCÉDURE JUDICIAIRE</u>	<u>IRRECEVABILITÉ DU DOSSIER</u>
8	22	23	49	0	3

COMPARATIF SUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES

	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Dossiers ouverts	266	261	200
Conciliations	26	33	23
Non conciliations	5	13	18
Sentences arbitrales	6	10	7
Dossiers classés	150	153	131
Dossiers en cours de traitement	79	52	21

— DÉFENSE ET ASSISTANCE — DES CONFRÈRES

- Président 2014-2016 : Serge GODARD
- Vice-président 2014-2016 : Mehdi KAHOUL
- Référentes au Conseil régional :
Isabelle FAUJOUR ifaujour@oec-paris.fr - VALÉRIE PONS vpous@oec-paris.fr
- Membres : Raymond FONTANA / Nathan TOPOR

RÔLE DE LA COMMISSION

La volonté de cette commission est de venir en aide aux consœurs et confrères en difficulté.

Elle examine les situations dans les domaines d'intervention suivants :

- + l'administration provisoire des cabinets d'expertise comptable suite à un décès ou à un empêchement d'exercer
- + l'étude des demandes d'exonération des cotisations ordinaires
- + les difficultés de règlement des cotisations CAVEC

FAITS MARQUANTS DE 2016

Quatre cabinets ont été administrés provisoirement suite au décès de deux confrères et à l'incapacité provisoire de deux confrères à gérer leur cabinet.

DÉONTOLOGIE ET ÉTUDES TECHNIQUES

- Président 2014-2016 : René KRAVEL
- Vice-président 2014-2016 : Charles-Henri GARNIER
- Référente au Conseil régional : Isabelle FAUJOUR ifaujour@oec-paris.fr
- Membres : Jérôme AURILLON / Philippe BARRE / Philippe EVEZARD / Jean-Pascal GAZEL / Kamel HAMIDAOUI / Florence HAUDUCOEUR / Laurent MENAGER / Chantal MIFETOU / Jean-Noël MUNOZ

RÔLE DE LA COMMISSION

La commission veille au respect des règles et accompagne les membres de l'Ordre en répondant aux questions déontologiques auxquelles ils sont confrontés. Lorsque la commission constate des problématiques récurrentes, elle communique auprès de la profession sur ces sujets.

FAITS MARQUANTS DE 2016

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

Les questions sont posées par e-mail et par téléphone (une permanence téléphonique est assurée tous les après-midi). Les cas les plus complexes sont renvoyés à la commission qui se réunit avant chaque Conseil.

La commission a répondu à 1 230 questions en 2016.

La quasi-totalité des questions sont posées par des membres de l'Ordre et portent principalement sur :

- + les incompatibilités,
- + les missions autorisées,
- + le respect de l'indépendance,
- + le secret professionnel,
- + les fins de mission, la reprise de dossier et l'exercice du droit de rétention,
- + la conformité des structures juridiques des sociétés d'expertise comptable...

La commission a élaboré en 2016 une base de positions visant à assurer une traçabilité des positions de principe adoptées.

MANIFESTATIONS

La commission a également assuré plusieurs manifestations pour communiquer de manière plus globale avec la profession. La commission a ainsi animé un Talk en mars 2016 et un atelier aux Universités d'Été sur la déontologie et l'évolution de la profession, Le contenu de cet atelier a été repris par plusieurs revues professionnelles.

PUBLICATIONS

La commission a par ailleurs diffusé aux membres de l'Ordre un guide des bonnes pratiques sur les plateformes de mise en relation référençant des experts-comptables.

Saisie à de nombreuses reprises à ce sujet, et constatant parfois de graves violations des règles fondamentales de déontologie, la commission a souhaité avec ce guide encadrer les pratiques des opérateurs de plateforme et sécuriser les experts-comptables rejoignant ces plateformes.

Enfin, la commission a également rédigé plusieurs articles dans le Francilien (par exemple sur l'évolution de la norme LAB, les nouveaux textes sur la pluriprofessionnalité).

— DEVOIRS ET INTÉRÊTS PROFESSIONNELS (DIP) —

→ **Président 2014-2016** : Jean-Philippe THOLAS

→ **Vice-président 2014-2016** : Denis CHAPEY

→ **Référente au Conseil régional** : Cécile LIVOLSI clivolsi@oec-paris.fr

→ **Membres** : Laurent BENEDECT / Christine COSTARD / Philippe DAHINGER / Guy DESAMAISON / Laurent DUPAS / Denis FLEURET / Kevin HAMMOUTENE / Olivier LEDUC / Antoine LEGOUX / Nicolas MADI / Henry MORYOUSSEF / Bruno RONGIER / Michel STALLIVIERI / Jean-Philippe THOLAS / Nathan TOPOR

RÔLE DE LA COMMISSION

La commission a pour mission, tant au niveau déontologique que de l'exercice professionnel, de rechercher et favoriser la conciliation amiable dans les litiges professionnels avec la clientèle et dans les différends d'ordre confraternel. La commission DIP n'est pas compétente pour les litiges d'honoraires, lesquels sont traités par la commission conciliation et arbitrage.

Lorsqu'elle constate des faits graves, en violation avec les règles de la profession, elle soumet le dossier au Conseil.

Les décisions pouvant être prises par la Commission sont :

- + **des préconisations aux parties pour tenter de résoudre leur litige,**
- + **proposition au Conseil de convocation devant le Président,**
- + **demande au Conseil de diligenter un contrôle au titre de l'article 31 de l'ordonnance du 19 septembre 1945,**
- + **proposition au Conseil de transmission du dossier à la Chambre de Discipline,**
- + **le classement du dossier.**

FAITS MARQUANTS DE 2016

La commission a ouvert 501 dossiers, soit une augmentation de 5% par rapport à 2015. 405 dossiers ont été traités.

Les litiges peuvent être classés en deux catégories : les conflits professionnels opposant un client à un expert-comptable et les conflits entre confrères.

Les litiges entre les experts-comptables et leurs clients sont les plus fréquents, ils représentent en effet 75 % des cas étudiés, alors que les litiges entre confrères représentent environ 25% des dossiers.

Dans les litiges opposant un client à un expert-comptable c'est la rétention de documents / Non réponse aux questions des clients par l'expert-comptable qui est plus fréquemment rencontré (55 % des dossiers). Les conflits entre confrères concernent essentiellement la confraternité, et notamment la reprise de dossiers et les transferts de clientèle.

FEMMES

- Présidente 2014-2016 : Sabrina COHEN
- Vice-président 2014-2016 : Julien TOKARZ
- Référente au Conseil régional : Mélissa GILLOT mgillot@oec-paris.fr
- Membres : Nathalie BITBOL SABA / Clarisse CHEVALIER / Constance DEMOURES /
Françoise LAURENT / Michèle LEWI / Carole MEYER / Ayeb OUINED / Mylène PEREZ /
Christine BELLINI / Françoise BOISVERT

LE RÔLE DE LA COMMISSION

Par des actions concrètes et une communication pertinente, la commission Femmes porte l'ambition de promouvoir et valoriser le rôle des femmes experts-comptables au sein des manifestations et prises de parole de la profession, de favoriser le dialogue et les relations inter-générationnelles, de renforcer l'attractivité de nos métiers auprès des étudiantes et d'apporter un appui aux consœurs récemment installées ou à celles qui souhaitent exercer en libéral.

FAITS MARQUANTS DE 2016

ATELIER RÉSEAUX SOCIAUX

Les consœurs ont été nombreuses à manifester le besoin d'être conseillées sur l'utilisation des outils digitaux au profit des cabinets d'expertise-comptable. Afin de répondre à cette sollicitation et de leur permettre d'améliorer leur pratique des réseaux sociaux, la commission Femmes a mis en place, au mois de novembre, une matinée d'échanges placée sous le signe du partage de compétences. En partenariat avec le Groupe Generali, un workshop inédit a donc été proposé à une quinzaine de volontaires qui ont pu bénéficier de l'expertise de l'équipe Communication Digitale du Groupe et échanger leurs bonnes pratiques. Fort de ce premier rendez-vous réussi, l'ambition de la commission est de multiplier ces rencontres afin d'offrir aux consœurs un accompagnement personnalisé à l'évolution de leurs propres cabinets.

LA PARISIENNE



Cette année encore, la Commission Femmes, en partenariat avec la CRCC de Paris et l'AFECA, a participé au Challenge Entreprise de la course La Parisienne. En septembre, ce sont 85 experts-comptables qui se sont jointes aux quelques 37 000 coureuses venues célébrer, au pied de la Tour Eiffel, les 20 ans de cet événement sportif. Un moment très fédérateur et une belle occasion de présenter au grand public l'image d'une profession dynamique et impliquée.

— INNOVATION ET TECHNOLOGIE —

- **Président 2014-2016** : Christophe MILHEM
- **Vice-présidents 2014-2016** : Denis CHAPEY / Thierry POLACK
- **Réfèrent au Conseil régional** : Julien LAMY jlamy@oec-paris.fr
- **Membres** : Michel BOHDANOWICZ / Frédéric DEVILLARD / Salvatore DIBILIO / Jean-Michel JAKUBOWICZ / François MARTELET / Philippe MESSIKA / Christelle MIZUN / François MONDI / Philippe MUNIESA / Sébastien ROUGAGNOU / Jean-Marie THUMERELLE / Julien TOKARZ / AlexAndré VALLETTE / Marc WEBER

RÔLE DE LA COMMISSION

L'objectif de la commission « Innovation et technologies » est d'aider les cabinets à s'adapter aux innovations technologiques et à profiter des opportunités qui leur sont offertes.

La commission promeut les meilleures pratiques, participe à la mise au point et à la diffusion d'outils pratiques et expérimente les nouveaux outils de dématérialisation.

FAITS MARQUANTS DE 2016

SIGNEXPERT : LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE DE L'EXPERT-COMPTABLE

Signexpert permet de sécuriser les documents dématérialisés en provenance des cabinets d'expertise comptable. Elle identifie de façon certaine le professionnel expert-comptable au sein de son cabinet et assure de l'intégrité des documents, travaux et informations qui sont échangés. Authentification, signature et intégrité, voici résumées en quelques mots les vertus de Signexpert. Fin 2016, plus de 1200 certificats étaient actifs sur la région Paris Île-de-France.

Plus d'infos : www.signexpert.fr

Les cas d'usages :

- + **Sur Infogreffe, dépôt en ligne des comptes**
- + **Sur le portail SYLAé, gestion électronique des états de présences des salariés en CUI et Emplois d'Avenir**
- + **Déclaration dématérialisée TracFin**
- + **Signature numérique des ordres d'exécution SEPA et EBICS**
- + **Sécurisation des fichiers comptables en conformité avec la loi de finances rectificative de 2012**
- + **Dématérialisation des mandats pour la collecte des relevés bancaires avec jedeclare.com**
- + **Réponse aux appels d'offres publics**
- + **Dématérialisation de la facture électronique sécurisée par une signature électronique**
- + **Mise en place du bulletin de paye électronique**
- + **Signature électronique des plaquettes et bilans du cabinet**
- + **Authentification forte sur les sites de la profession**

COLLOQUE « CRIMINALITÉ INFORMATIQUE ET FINANCIÈRE »

Un an quasiment jour pour jour après la première manifestation dédiée à la lutte contre la fraude, l'OEC Paris Île-de-France a tenu à réunir de nouveau ses partenaires autour de son offensive contre la criminalité informatique et financière. Les débats et retours d'expériences édifiants lors de cette conférence ont été l'occasion, vendredi 24 juin, de faire le point sur l'engagement qui lie ces acteurs à notre profession : la Préfecture de Police de Paris, le Tribunal de commerce, la CCI Paris Île-de-France, tous à leur manière, mettent en oeuvre des actions de plus en plus offensives contre les pirates du chiffre.

— QUALITÉ ET NORMES —

- Présidente 2014-2016 : Agnès CAIRE
- Référentes au Conseil régional : Virginie THORAVAL vthoraval@oec-paris.fr /
Agnès PELLIER apellier@oec-paris.fr
- Membres : Brice BENMOUSSA / Dominique CANTEL / Olivier CASSIEN / Marc DE
LA ROCHEFORDIERE / Claude GUERY / Brigitte HERVY / Pascal MARTIN-RETORD /
Pierre MILLOT / François-Xavier POUSSIERE / Éric PUGNETTI / Elisabeth THIBOUT

RÔLE DE LA COMMISSION

L'organisation des contrôles de qualité des cabinets représente l'essentiel des travaux de la commission Qualité et Normes. Ces contrôles répondent à deux principes fondamentaux :

- + Respecter les textes régissant ce dispositif,
- + Entretenir un esprit de dialogue constructif et confraternel avec les confrères.

Pour l'année 2016, le contrôle de qualité c'est :

- + **131 contrôleurs, dont 15 nouveaux formés**
- + **307 confrères formés aux normes dans le cadre de la préparation au contrôle**
- + **691 membres de l'Ordre visés par le contrôle (12% de notre population)**
- + **57 attestations sur l'honneur**
- + **634 consœurs et confrères ont bénéficié d'un contrôle effectif en 2016.**

Ces contrôles ont été conclus de la manière suivante :

- 73 % de rapports sans observation
- 23 % de rapports avec observations
- 4% de rapports avec observations et re-contrôle à un an

FAITS MARQUANTS DE 2016

FORMATION DES CONTRÔLÉS À LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

Lors du lancement de la campagne de contrôle 2016, la commission qualité a attiré l'attention des membres de l'Ordre contrôlés, sur les nouvelles directives du Conseil Supérieur de l'Ordre (CSO) concernant le contrôle de qualité au regard de la norme anti-blanchiment (LAB).

Pour les accompagner dans la mise en place de ces obligations, nous leur avons donc vivement préconisé de suivre la formation gratuite dispensée par l'ASFROEF, préalablement au contrôle de qualité.

En effet, lors de la campagne de contrôle 2016, les contrôleurs ont été particulièrement attentifs à la mise en place des obligations concernant cette norme :

- + **l'absence de mise en œuvre des obligations de la norme a désormais pour conséquence le déclenchement d'un re-contrôle à un an**
- + **le commencement d'une mise en place des procédures et une mise en œuvre en cours a donné lieu à une observation dans la lettre conclusive.**

LA COMMISSION QUALITÉ RECRUTE...

Pour poursuivre le travail accompli, venez rejoindre l'équipe des contrôleurs...

Pour toute information : Virginie THORAVAL 01.55.04.31.14

RELATIONS PUBLIQUES ET COMMUNICATION

- Président 2014-2016 : Stéphane COHEN
- Vice-président 2014-2016 : Gilbert METOUDI
- Référente au Conseil régional : Sophie TIANO stiano@oec-paris.fr
- Membres : Denis CHAILLOU / Denis CHAPEY / Tiphonie GUERIN / Éric HAINAULT / Sabry KALAA / Christophe MILHEM / Raphaël RAYMOND / Jérôme ROZIER / Bernard ROUGAGNOU / Jean-Philippe THOLAS / Nicolas YAKOUBOWITCH

LE RÔLE DE LA COMMISSION

La commission « Relations publiques et communication » a deux missions principales : informer et animer la communauté des experts-comptables franciliens par l'organisation de manifestations et la diffusion de publications, mais aussi assurer la promotion de la profession auprès de chefs d'entreprise, des jeunes et du grand public.

Cette commission œuvre également pour valoriser le rôle de l'Ordre au sein de l'une des plus grandes régions économiques au monde, en s'appuyant entre autres sur des relais naturels de proximité.

FAITS MARQUANTS DE 2016

LOI DE FINANCES ET ACTUALITÉ FISCALE



Plus de 1 200 confrères sont venus assister à la traditionnelle soirée de présentation de la Loi de Finances, le lundi 11 janvier, au Théâtre Mogador. Parmi les nombreux sujets abordés : le suramortissement, la réforme des organismes de gestion agréés, la charte du contribuable vérifié ou encore l'investissement dans les PME et ETI. En préambule de ces nouvelles dispositions, Nicolas Bouzou, économiste, a livré son ressenti sur notre société actuelle et ses bouleversements, notamment, numériques.

« ALLÔ IMPÔTS », CONSULTATIONS FISCALES



Mieux faire connaître notre expertise auprès du grand public, tel est l'objectif de l'opération de consultations fiscales « Allô Impôts ». Avec 350 consultations assurées, 42 000 appels reçus, 150 confrères mobilisés : l'édition 2016 de notre opération citoyenne a pulvérisé tous les records. La couverture média, et notamment le partenariat avec Europe 1 et Le Parisien, mais aussi un plan d'affichage musclé avec 120 kiosques et 350 taxis, ont cette fois encore offert une belle visibilité à la profession.

SALON DES ENTREPRENEURS

Cette année encore, une quinzaine de confrères d'Île-de-France se sont mobilisés pour répondre aux questions de jeunes entrepreneurs. L'occasion de leur présenter Business story, le dispositif national d'accompagnement à la création, la reprise et au développement d'entreprise mis en place par le Conseil supérieur.

CIP 75

Sous l'impulsion du CIP national, qui a pour vocation d'accompagner les entreprises en difficulté, le conseil régional Paris Île-de-France a lancé le CIP 75, présidé par Stéphane Cohen.

Deux jeudis par mois, une équipe pluridisciplinaire bénévole, composée d'experts-comptables, de juges consulaires et d'avocats, est à l'écoute des dirigeants et les informe sur les solutions et les procédures existantes, sans se substituer aux conseils habituels de l'entreprise. Ces entretiens individuels sur rendez-vous ont lieu dans les locaux du conseil régional, 50 rue de Londres, depuis le jeudi 9 juin 2016.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rendez-vous annuel incontournable, l'assemblée générale du conseil régional ainsi que celui de la CRCC de Paris s'est tenue dans nos locaux du 50 rue de Londres. Présentation du rapport financier, des chiffres-clés de l'Asforef... : à côté des interventions traditionnelles, l'édition 2016 a aussi été l'occasion de diffuser un film inédit relatant nos actions de prévention et de lutte contre l'exercice illégal.

VIVA TECHNOLOGY



Pendant trois jours, une équipe d'experts-comptables volontaires et de collaborateurs de l'OEC Paris IDF, s'est mobilisée pour montrer aux entrepreneurs que le challenge, ce n'est pas tant d'avoir LA bonne idée ni même de monter sa boîte, mais de savoir se faire bien accompagner pour grandir, se développer, durer... Grand forum de l'innovation, imaginé par Les Echos et Publicis, le conseil régional de Paris a vu dans le salon VivaTech une formidable opportunité faire valoir l'image de la profession. *Ce n'est pas la soupe qui fait grandir, c'est l'expert-comptable*, pouvait-on lire sur les affiches qui ornaient notre espace et avec lesquelles nombre d'entrepreneurs sont repartis.

CONFÉRENCE DÉFENSE CONFRÈRES

Rendez-vous biennal de l'accompagnement des confrères en situation de mise en cause pénale, la conférence Défense Confrères s'est tenue le 21 septembre 2016 au Palais Brongniart. Plus de 300 confrères ont répondu présents pour écouter les témoignages de nos prestigieux invités parmi lesquels, entre autres, Jean-Pierre Bonthoux, procureur de la République adjoint au parquet de Paris, Bruno Dalles, directeur de TRACFIN, Vanessa Bousardo et Bernard Sansot, avocats au barreau de Paris...

UNIVERSITÉS D'ÉTÉ 2016



Près de 5 000 participants, 114 ateliers, 30 partenaires, une conférence inspirante, des intervenants issus d'horizons divers, des rencontres précieuses et des idées qui émergent : s'il y a bien un lieu où il fallait être du 6 au 9 septembre dernier, c'est au Palais des Congrès, théâtre des 27^{es} Universités d'été de la profession comptable. Un rendez-vous incontournable réinventé cette année pour toujours mieux répondre aux attentes des consœurs et confrères.

TRANSFAIR, LE SALON DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Le 23 novembre 2016, le salon Transfair a une fois de plus été l'opportunité de rappeler les enjeux forts de la transmission d'entreprise. Cette année, l'accent a été mis sur la fiscalité de la transmission au travers d'une conférence plénière mais surtout du livre blanc « 15 propositions pour doper la transmission d'entreprise » rédigé par l'ensemble des institutions organisatrices : l'OEC Paris IDF, les CRCC de Paris et de Versailles, la chambre des notaires de Paris, le conseil régional des notaires près de la cour d'appel de Versailles, le conseil national des Barreaux, le Barreau de Paris et la CCI Paris Ile-de-France. Destiné à inspirer la mandature, ce livre a été adressé à tous les candidats aux élections présidentielles ainsi qu'aux parlementaires. *Livre téléchargeable sur le site Transfair.pro et sur crcc-paris.fr.*

— RÉPRESSION EXERCICE ILLÉGAL —

- **Président 2014-2016 : Jean-Marie THUMERELLE**
- **Vice-présidents 2014-2016 : Denis CHAPEY / Sabry KALAA**
- **Référénts au Conseil régional : Pascale CAPPAROS pcapparos@oec-paris.fr / Jacques MIDALI jmidali@oec-paris.fr**
- **Membres : Michel BOHDANOWICZ / Denis / Eric HAINAUT / Sabry KALAA / Carole LEFEBVRE / Gérard LEJEUNE / Pascal LOAS / Emilie MORIO / Samuel NAJARIAN / Gabriel NAWAWI / Bernard PARINAUD / Virginie ROITMAN DESCAMPS / Bruno RONGIER / Jean-Jacques SULTAN / Jean-Marie THUMERELLE**

ROLE DE LA COMMISSION

La commission répression de l'exercice illégal lutte contre l'exercice illégal de la profession d'expert-comptable et participe à la prévention de ce délit. Son rôle essentiel est de statuer sur l'ensemble des cas significatifs d'exercice illégal ayant préalablement fait l'objet d'une instruction complète.

SYNTHESE DE L'ACTIVITE 2016 / FAITS MARQUANTS

MONTÉE EN PUISSANCE DE L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA COMPTABILITÉ ILLÉGALE (OBRCI)

L'OBRCI est placé au sein de la commission de répression de l'exercice illégal de l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France.

Il a pour mission d'étudier le phénomène spécifique de la comptabilité dévoyée au service des fraudes et de formuler toute proposition utile à sa prise en compte le plus en amont possible dans la définition et la mise en oeuvre des politiques, des actions ou des projets relatifs à la lutte contre l'exercice illégal de la profession d'expert-comptable.

Il produira prochainement un rapport décennal (2008/2018) consacré à l'exercice illégal, à sa typologie et aux multiples préjudices qu'il engendre.

MUTUALISATION DU SITE www.compta-illegal.fr (SEPTEMBRE 2016)

La mise en ligne en juin 2012, du site www.compta-illegal.fr par l'Ordre de Paris Île-de-France, notamment saluée par le quotidien *Le Monde*, répondait à un véritable besoin d'information et de communication des actions entreprises, des partenariats consolidés et des condamnations prononcées par les tribunaux. Il permettait en outre, de signaler en ligne des illégaux. Il a depuis reçu des centaines de signalements et a été consulté plusieurs dizaines de milliers de fois, plus particulièrement les pages recensant les condamnations prononcées.

Les réseaux d'illégaux étant souvent transrégionaux, voire nationaux, notamment à travers des plates-formes pirates, les représentants de la profession de quatre grandes régions économiques, regroupant plus de la moitié des experts-comptables (Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes) ont décidé de s'allier dans la lutte contre les illégaux, en mutualisant un outil rénové.

AVIS DU COMITÉ DE COORDINATION DU RCS (NOVEMBRE 2016)

L'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France, a sollicité le 1^{er} septembre 2016, l'Avis du Comité de Coordination du Registre du Commerce et des Sociétés, à propos des mesures de vérification opérées par le Greffe en direction des sociétés déclarant une activité comptable. Sa décision a été rendue lors des délibérations des 18 novembre et 2 décembre 2016.

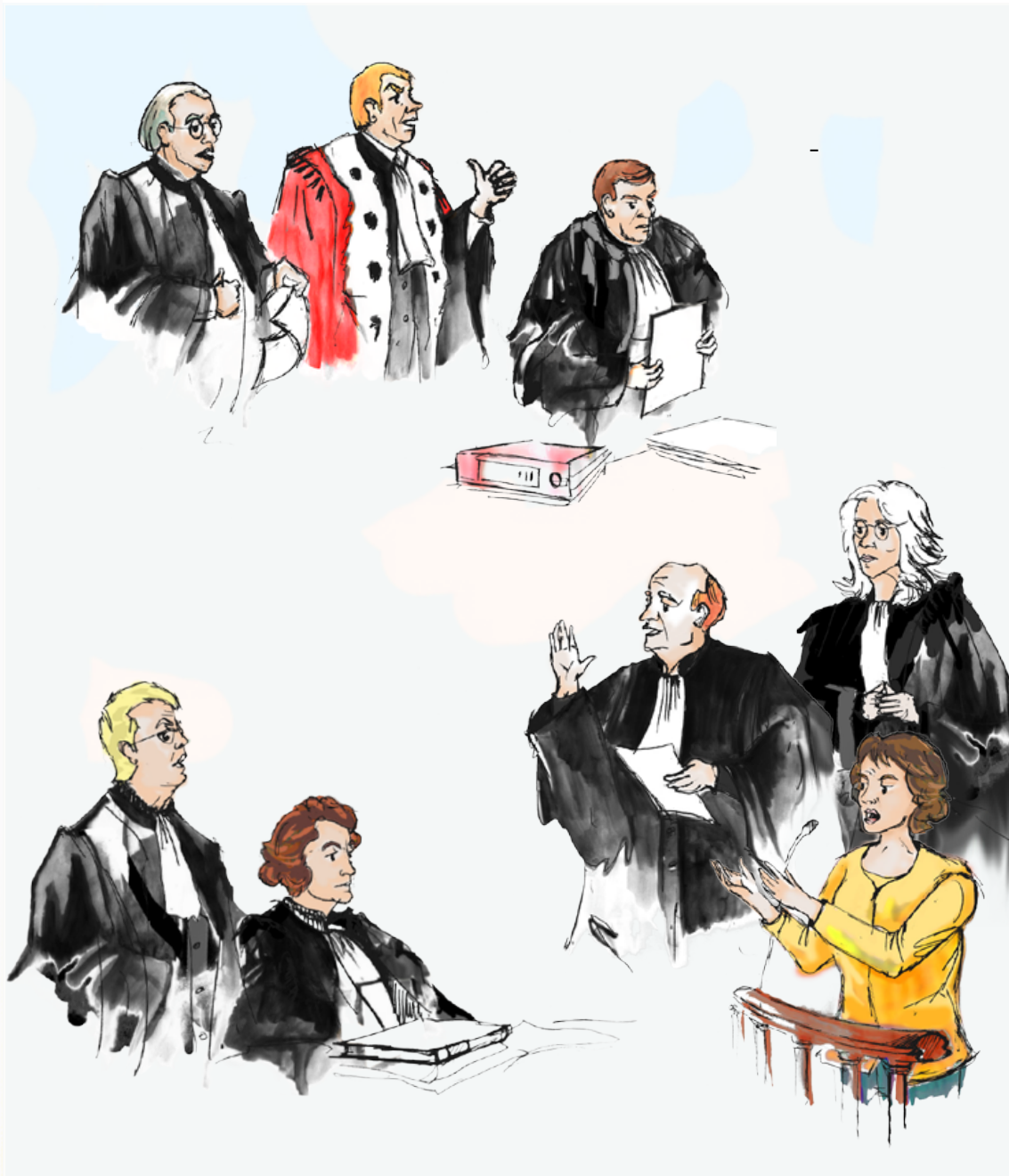
Désormais, à la lumière des dispositions combinées des articles L123-2, L210-7, R123-94, R123-95 et A123-45 du Code de commerce, toute immatriculation au RCS est subordonnée à la production, par le demandeur, de l'autorisation, diplôme ou titre, le cas échéant, requis par la réglementation particulière applicable à l'activité déclarée, dès lors qu'il s'agit d'une condition devant être remplie personnellement par la personne tenue à immatriculation ou une personne dont s'impose la mention dans l'immatriculation.

L'inscription au Tableau de l'Ordre étant une condition nécessaire à l'exercice d'une activité comptable indépendante, le Greffe du Tribunal de Commerce s'engage à accentuer la vérification de cette condition à l'égard de l'ensemble des sociétés souhaitant déclarer une activité de comptabilité (quelle que soit la formulation employée : activité comptable, saisie comptable, comptable).

En l'absence d'inscription au Tableau de l'Ordre des experts-comptables, le Greffe du Tribunal de Commerce refuse de procéder, lors de l'immatriculation de la société, à l'inscription d'une activité de comptabilité (quelle qu'en soit la formulation), au titre de l'activité déclarée.

RECONSTITUTION DU PROCÈS D'UN ILLÉGAL, TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, GRANDE SALLE D'AUDIENCE (15 NOVEMBRE 2016)

Pour mieux faire comprendre et faire connaître la lutte menée par l'Ordre contre les illégaux, la commission a eu l'idée inédite de reconstituer le procès correctionnel d'un illégal. Ce 15 novembre 2016, près de 200 personnes se sont pressées dans la grande salle d'audience du Tribunal de commerce, pour voir les membres de la commission - reconvertis pour un jour en apprentis comédiens - rejouer devant eux les différentes étapes du cheminement procédural : enquête préalable du service de l'Ordre, rôle du parquet, enquête préliminaire par les services de police, débats à l'audience et attendus du jugement. Un « faux » procès basé sur des faits bien réels, jugés récemment par les tribunaux, celui d'une illégale condamnée pour avoir assuré chaque mois la comptabilité d'une centaine de patrons de petites entreprises ou professions libérales sans être inscrite l'Ordre, mais avec la complicité d'un véritable expert-comptable.



CETTE RECONSTITUTION INÉDITE A ÉTÉ SALUÉE DÈS LE LENDEMAIN
DANS LES COLONNES DU PARISIEN, PUIS SUR FRANCE 2.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE (INHESJ) (DÉCEMBRE 2016)

Il importait de donner une visibilité et une crédibilité à notre action contre le dangereux phénomène que présente la production de comptabilités défailtantes, voire volontairement tronquées. C'est en raison de cette double exigence qu'a été mise en place une convention entre l'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France et l'institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), établissement placé auprès du Premier ministre.

Chaque année, l'Ordre adressera son rapport annuel, qui contiendra une approche quantitative et qualitative du phénomène de cette délinquance économique transversale. Il visera également à chiffrer les préjudices qui y sont liés. Il intégrera une analyse des faits délictuels et formulera des propositions de mesures préventives et répressives adaptées. Ces éléments seront versés aux chiffres et éléments annuels publiés par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), situé au sein de l'INHESJ.

Principales condamnations

1. Trois prévenus ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Paris pour des faits d'exercice illégal en récidive et de blanchiment aggravé du produit de ce délit. A l'issue de leurs gardes à vue, ils avaient été placés sous contrôle judiciaire et astreints au versement d'une consignation de 74 000 €. Le montant du blanchiment des sommes provenant de l'exercice illégal opéré par quatre officines successivement détentrices d'un même portefeuille constant de plus de 120 clients a été établi à hauteur de 900 000 € sur une période de trois ans. Deux biens immobiliers ayant été acquis à travers cette infraction ont été saisis. Le principal responsable, gérant de fait des sociétés délinquantes, a été condamné à 6 mois d'emprisonnement ferme et 12 mois d'emprisonnement avec sursis à une mise à l'épreuve pendant 2 ans et à 5 ans d'interdiction de gérer.

2. Le tribunal correctionnel de Paris a condamné un comptable illégal qui intervenait en appui frauduleux à propos d'opérations délictuelles internationales portant sur une somme de 16 millions d'euros. Il a été établi que le chiffre d'affaires de son officine ayant environ une centaine de clients, se montait à 3 400 000 € sur trois ans que le montant des sommes blanchies provenant de l'exercice illégal était de 1 500 000 € (salaires, apports en comptes courant, dividendes et acquisition d'un patrimoine immobilier conséquent via des SCI). Le gérant de l'officine a été condamné à 2 ans d'emprisonnement dont 1 an ferme, 50 000 € d'amende et 30 000 € de dommages et intérêts à verser à l'Ordre des experts comptables.

3. Le tribunal correctionnel de Créteil a condamné deux prévenus en situation de récidive légale d'exercice illégal, de complicité d'exercice illégal et de blanchiment de ce délit. Les deux protagonistes avaient fait l'objet d'une plainte de l'Ordre en début d'année. Interpellés par la police judiciaire, ils avaient été placés sous mandats de dépôt pendant la durée de l'information judiciaire. Le premier prévenu a été condamné à 30 mois d'emprisonnement avec maintien en détention pendant que le second était à 18 mois, dont six fermes, déjà couverts par la durée de sa détention provisoire. En outre, 22 000 € de dommages et intérêts ont été accordés à l'Ordre des experts-comptables.



EXERCICE ILLÉGAL

176

SIGNALEMENTS PARVENUS
À L'ORDRE

77

ENQUÊTES FISCALES

31

PERSONNES CONDAMNÉES

65 301 €

DE DOMMAGES
ET INTÉRÊTS ACCORDÉS

STAGE

- Président 2014-2016 : Elvire SEKLOKA
- Vice-présidents 2014-2016 : Sabrina COHEN / Mehdi KAHOUL
- Référente au Conseil régional : Christelle ALVAREZ calvarez@oec-paris.fr
- Membres : Camille BANSILLON / Chrystelle BERTOLLINO / Alain BOUCHART / Sylvie BOULDOIRES / Cécile DE SAINT MICHEL / Christiane FOLL / Patrick HACHON / Serge LAVIALE / Jackie ROUTIER / Sabrina SABBAH / Bernard WALCH / Isabelle WARAIN

RÔLE DE LA COMMISSION

La commission Stage a la charge du suivi administratif des dossiers stagiaires. Les sujets permanents abordés lors des réunions de la commission sont :

- + Inscriptions, transferts,
- + Suivi des effectifs : suspensions, démissions, radiations
- + Opération menée auprès des stagiaires inscrits avec un DSCG incomplet,
- + Actions à mettre en place,
- + Cas particuliers, absences aux journées de regroupement,
- + Sélection des rapports semestriels annotés « *primable* »,
- + Candidatures contrôleur de stage,
- + Décisions du Comité régional du stage sur la délivrance des attestations de fin de stage,
- + Partenariat ANECS.

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ / FAITS MARQUANTS 2016

SUIVI DES EFFECTIFS

Les effectifs des stagiaires franciliens restent depuis plusieurs années de l'ordre de 3 800 inscrits, ce qui marque de façon durable l'attractivité de la Profession. 853 demandes d'inscription au stage d'expertise comptable ont été traitées en 2016.

Le nombre d'inscrits en stage en première année avec un DSCG incomplet devient inférieur aux inscriptions avec le diplôme complet, alors qu'il a été plusieurs années de l'ordre de 60% d'une promotion entrante. Ceci reste néanmoins une préoccupation constante, car les stagiaires qui n'ont pas obtenu le DSCG complet au bout des deux premières années du stage sont suspendus. Leur effectif, significatif, est désormais stable.

Les tendances suivantes actualisées se dégagent :

- + 380 inscriptions avec DSCG incomplet par an,
- + 50 radiations par an pour DSCG incomplet à l'issue des délais,
- + soit un flux net annuel en tendance de : $380 - 50 = 330$ stagiaires poursuivant ou reprenant le stage normalement.

En conclusion, malgré les difficultés générées, l'apport net à la profession des stagiaires avec DSCG incomplet, reste positif à l'issue de la période observée.

FORMATIONS OBLIGATOIRES

Le contenu des formations dispensées dans le cursus du stage, e-learning et présentiel, favorise la mise en commun lors des regroupements, de la diversité des expériences des stagiaires en les aidant à s'approprier les éléments utiles à leur exercice futur et à la réussite au diplôme d'expertise comptable. La logique de dynamique de groupe utilisée à Paris depuis fort longtemps y trouve sa pleine dimension.

La réflexion relative au mémoire et à l'examen final, et son suivi par le contrôleur de stage, démarrent dès la première année de stage, afin que le nécessaire temps de recherche, de rencontre et de réflexion puisse être mis en œuvre et permette des mémoires de qualité. Les contrôleurs de stage les motivent et les accompagnent.

MAÎTRES DE STAGE

Le travail de rencontre entre les maîtres de stage et l'institution se poursuit, une réunion / échange s'est tenue en 2016 afin de favoriser la nécessaire convergence de l'accompagnement.

OBLIGATIONS DU STAGE

Le transfert à l'institution de l'appréciation de la qualité du stage, au-delà du respect des obligations des stagiaires, a conduit à demander notamment plus de qualité aux rapports de stage, qui doivent montrer que le stagiaire apprend et acquiert la maîtrise des problématiques et points de décision des signataires. Cette exigence a favorisé des progrès très sensibles dans la compréhension mais aussi dans l'analyse, la réflexion et l'écriture.

Le respect des délais reste un point important auquel il faut leur apprendre à s'attacher, en ne reléguant pas leur stage au dernier rang de leurs priorités. Cela reste une des difficultés majeures du stage.

Un accompagnement personnalisé des cas délicats se poursuit et est devenu un point fort de la gestion du stage, il est assuré par le Contrôleur principal et la responsable du pôle stage, ce qui débloque le plus grand nombre des situations devenues délicates, au grand bénéfice des stagiaires.

COMITÉ RÉGIONAL DU STAGE

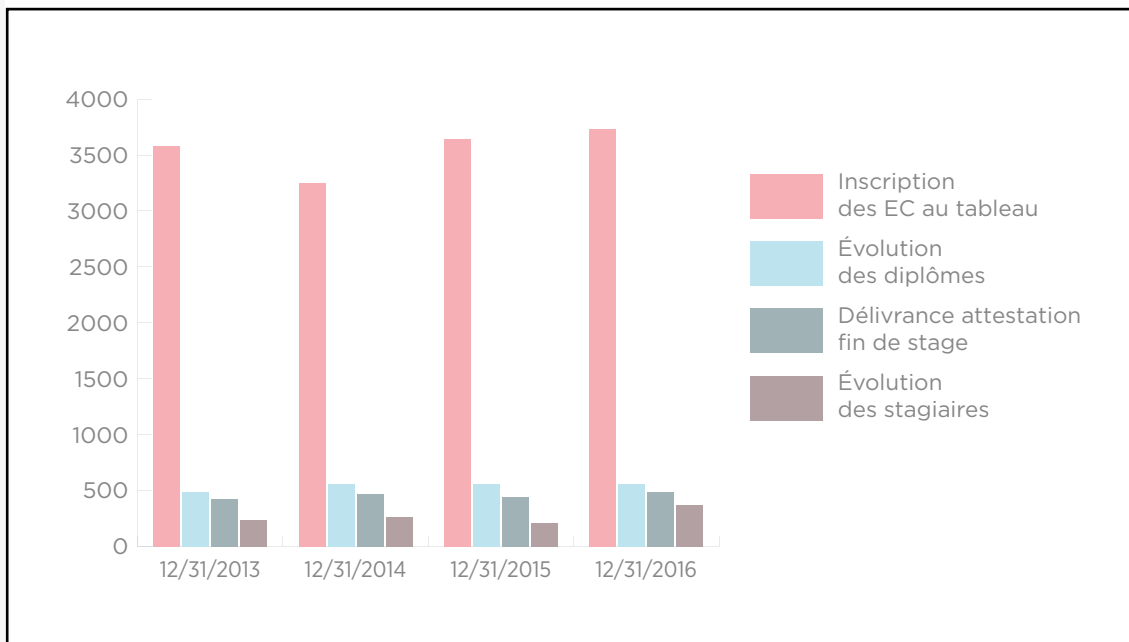
Le comité régional du stage mis en place, conformément aux dispositions réglementaires, pour examiner la situation des stagiaires particulièrement dans le cadre de la délivrance de l'attestation de fin de stage poursuit un fonctionnement tout à fait satisfaisant.

558 attestations de fin de stage ont été délivrées en 2016.

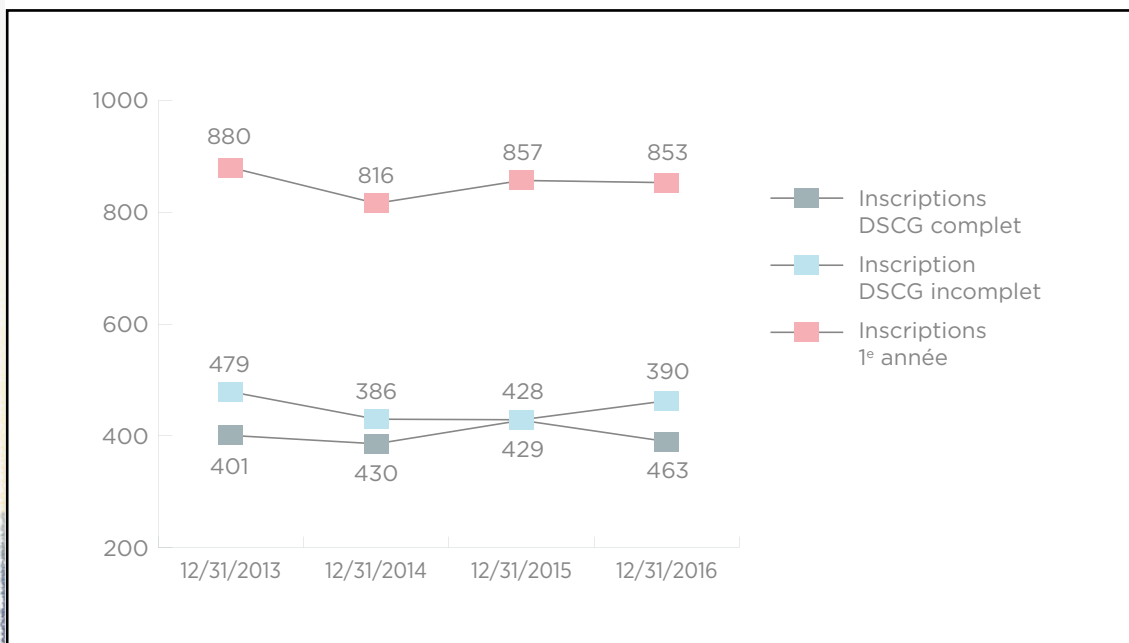
L'élan et l'investissement de tous les acteurs au bénéfice de nos stagiaires, qui permet un grand dynamisme et un désir partagé de faire passer la passion de la profession, est sensible à tous les niveaux.

L'institution tient à rendre un hommage appuyé à Serge Laviale, contrôleur principal du Stage jusqu'en décembre 2016.

EVOLUTION DES STAGIAIRES



INSCRIPTIONS STAGIAIRES



TABLEAU

- **Président 2014-2016 : Jean-Marie THUMERELLE**
- **Vice-président 2014-2016 : Denis CHAPEY**
- **Référentes au Conseil régional : Valérie PONS vpons@oec-paris.fr /
Isabelle BERTRAND ibertrand@oec-paris.fr**
- **Membres : Christian BORDAS / Béatrice COQUEREAU / Charles-Henri GARNIER /
Marie-Christine LAMPERT / Carole LEFEBVRE / Philippe MESSIKA / Thierry POLACK /
Virginie ROITMAN DESCAMPS / Bruno RONGIER / Sébastien ROUGAGNOU / Jean-
Philippe THOLAS / Nathan TOPOR / Marc WEBER**

RÔLE DE LA COMMISSION

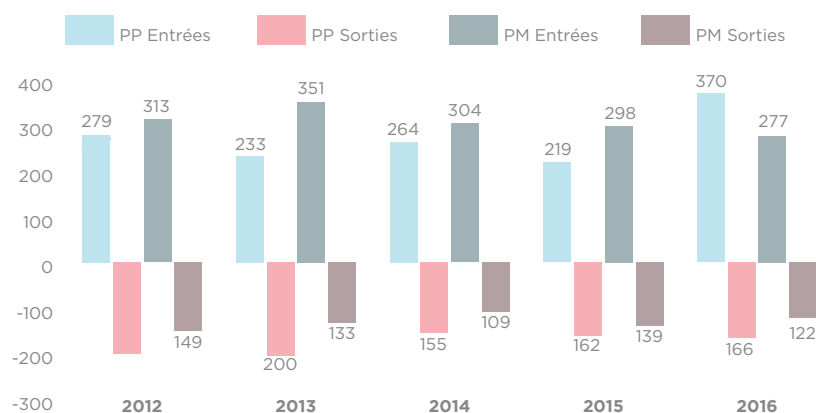
La commission du Tableau a pour vocation de veiller au respect de la réglementation, notamment lors des grands moments de notre vie professionnelle : inscription, association, modification, radiation... Au-delà de ce rôle de contrôle, elle tente de prévenir les difficultés (notamment en cas de soupçon de couverture d'exercice illégal) en engageant un dialogue avec les confrères en les invitant à trouver la solution la mieux adaptée à leur situation.

FAITS MARQUANTS DE 2016

La commission s'est réunie six fois dans l'année et a traité 2189 dossiers. Compte tenu des nouveaux inscrits et des radiations, le nombre d'inscriptions des personnes physiques et morales est en progression, ce qui nous permet de recenser 6115 experts-comptables au 31 décembre 2016 contre 5911 au 1^{er} janvier 2016. Progression tout aussi sensible s'agissant des sociétés, puisque l'on en dénombre 5462 au 31 décembre 2016 contre 5307 au 1^{er} janvier 2016.

Le schéma suivant présente les entrées et sorties du Tableau au cours des cinq dernières années.

Graphique entrées/sorties de 2012 à 2016



Ces chiffres ne tiennent pas compte : pour les inscriptions, des réinscriptions et des inscriptions secondaires ; pour les radiations, des radiations Art. 125 et secondaires.



RAPPORT FINANCIER

COMPTES ANNUELS

RAPPORT DES CENSEURS

**Monsieur le Président,
Madame le Commissaire du Gouvernement,
Chères Consœurs, Chers Confrères,**

En exécution de la mission de censeurs qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article 28 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- + la gestion financière du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France ;
- + la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget ;
- + la régularité et la sincérité des comptes annuels.

Les comptes annuels nous ont été communiqués pour contrôle le 19 mai 2017 par Monsieur le Président du Conseil régional de l'Ordre. Ils ont été arrêtés sans modification par le Conseil réuni en session le 18 mai 2017. Tous les livres et pièces comptables ont été mis à notre disposition au siège du Conseil régional.

Dans le cadre de notre mission de censeurs, nous avons vérifié, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. De même, nous avons porté une appréciation sur les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. En outre, nous avons vérifié la nature des placements financiers et analysé la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget approuvé par le Conseil régional.

Les comptes annuels se caractérisent par un excédent de 139 568€ et un total du bilan de 10 172 470€.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la gestion financière et sur la concordance des opérations enregistrées dans les comptes annuels avec le budget. Nous attestons que les comptes annuels qui vous sont présentés, sont réguliers et sincères.

Fait à PARIS, le 22 mai 2017,

Les Censeurs,

Christophe MONTAZEAUD



Cédric CHOUKROUN



BILANS

BILAN ACTIF

	<u>BRUT</u>	<u>AMORTISSEMENTS DÉPRÉCIATIONS</u>	<u>NET AU 31/12/16</u>	<u>NET AU 31/12/15</u>
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	59 585	59 585		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	526 396	482 873	43 523	45 408
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	6 475 000		6 475 000	6 475 000
ACTIF IMMOBILISÉ	7 060 981	542 457	6 518 523	6 520 408
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	97 458		97 458	97 483
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 195 276	202 553	992 723	1 040 711
Autres créances	755 682		755 682	651 668
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 000 000		1 000 000	1 904 617
Disponibilités	765 946		765 946	1 191 110
Charges constatées d'avance	42 137		42 137	121 684
ACTIF CIRCULANT	3 856 500	202 553	3 653 947	5 007 273
COMPTES DE RÉGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	10 917 480	745 011	10 172 470	11 527 681

BILAN PASSIF

	<u>NET AU</u> <u>31/12/16</u>	<u>NET AU</u> <u>31/12/15</u>
<u>PASSIF</u>		
Autres réserves	6 891 766	6 904 100
<u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	<u>139 568</u>	<u>426 339</u>
<u>FONDS PROPRES</u>	<u>7 031 334</u>	<u>7 330 438</u>
Fonds associatifs avec droit de reprise		
<u>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</u>		
Provisions pour risques	3 600	168 500
Provisions pour charges	276 893	243 357
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>	<u>280 493</u>	<u>411 857</u>
<u>FONDS DÉDIÉS</u>		
Emprunts obligataires convertibles <i>Emprunts</i>	<i>759 430</i>	<i>1 497 357</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	<i>759 430</i>	<i>1 497 357</i>
Emprunts et dettes financières diverses	158 560	155 014
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 070 436	1 237 176
Dettes fiscales et sociales	507 812	496 241
Autres dettes	364 405	399 598
<u>DETTES</u>	<u>2 860 643</u>	<u>3 785 386</u>
<u>ECARTS DE CONVERSION</u>		
<u>TOTAL DU PASSIF</u>	<u>10 172 470</u>	<u>11 527 681</u>

COMPTE DE RÉSULTAT

	DU 01/01/16 AU 31/12/16 12 MOIS	%	DU 01/01/15 AU 31/12/15 12 MOIS	%
Production vendue	5 861 736	93,91	5 881 265	91,73
Subventions d'exploitation	380 000	6,09	530 000	8,27
Reprises et transferts de charge	437 648	7,01	386 691	6,03
Autres produits	497 557	7,97	375 211	5,85
Produits d'exploitation	7 176 941	114,98	7 173 167	111,88
Autres achats non stockés et charges ext.	4 426 847	70,92	3 579 939	55,84
Impôts et taxes	179 185	2,87	264 814	4,13
Salaires et traitements	1 554 801	24,91	1 621 966	25,30
Charges sociales	776 207	12,44	800 451	12,49
Amortissements et provisions	291 803	4,68	313 113	4,88
Autres charges	239 952	3,84	433 682	6,76
Charges d'exploitation	7 468 794	119,66	7 013 965	109,40
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 291 853	-4,68	159 202	2,48
Produits financiers	484 429	7,76	320 360	5,00
Charges financières	32 747	0,52	53 224	0,83
Résultat financier	451 681	7,24	267 137	4,17
RÉSULTAT COURANT	159 828	2,56	426 339	6,65
Charges exceptionnelles	20 260	0,32		
Résultat exceptionnel	-20 260	-0,32		
EXCÉDENT OU DÉFICIT	139 568	2,24	426 339	6,65
Contributions volontaires en nature				
Total des produits				
Total des charges				

ANNEXES

— RÈGLES ET MÉTHODES — COMPTABLES

L'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France est un organisme de droit privé, investi d'une mission de service public, l'Ordre est un organisme *suis generis*. L'Ordre n'est pas une association ni un syndicat auquel on peut ou non adhérer. Il n'a donc pas à appliquer le plan comptable des associations. Il n'est pas non plus soumis aux règles comptables applicables aux syndicats depuis la loi du 20 août 2008.

Il convient donc d'appliquer le plan comptable général en l'adaptant pour tenir compte de l'absence de but lucratif, ce qui conduit à adopter la terminologie des associations :

- + Les charges d'exploitation sont dénommées charges de fonctionnement ou d'activité,
- + Le résultat est un excédent ou un déficit,
- + Les capitaux propres deviennent les fonds propres.

L'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France applique les conventions générales comptables dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses suivantes :

- + continuité d'exploitation,
- + permanence des méthodes,
- + indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales règles utilisées sont les suivantes :

1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles concernent l'achat de logiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur 12 mois, dès leur mise en service.

1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles ont été comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Elles sont amorties sur leur durée de vie estimée suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

• Installations et agencements	5 ans
• Matériel de transport	3 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans
• Mobilier de bureau	1 à 3 ans

1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'usage des participations est inférieure à leur valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.4 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS (CONFRÈRES ET STAGIAIRES)

Les créances clients et comptes rattachés comprennent principalement les cotisations des confrères et celles des stagiaires, majorées des coûts de formations obligatoires.

Les créances sont dépréciées, en fin d'année, par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu selon la méthode suivante :

- + Provision de 15% de la valeur nominale pour les créances de l'exercice en cours,
- + Portée à 100% de la valeur nominale pour les stagiaires étrangers dont la créance est antérieure au 31 décembre 2008,
- + Provision de 100% de la valeur nominale pour les créances de plus d'un an.

La provision concernant les journées de formations non recouvrées est à la charge de l'Asforef. Les créances concernant les formations stagiaires à l'étranger postérieures au 31 décembre 2008 n'ont pas fait l'objet d'une provision, car les cotisations sont appelées pour le compte du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables.

1.5 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les Valeurs Mobilières de Placement figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition.

1.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles enregistrent une augmentation du passif exigible à plus ou moins court terme, consécutive à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet que des événements

inconnus à la clôture de l'exercice ou en cours rendent probables mais dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

1.7 INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE / MÉDAILLES DU TRAVAIL

Un contrat collectif d'assurance a été signé en fin d'année 2007, le versement effectué à cette occasion correspondant aux droits acquis par l'ensemble du personnel en matière d'engagement au titre des indemnités de fin de carrière et de médaille du travail au 31 décembre 2007.

Depuis 2008, aucune souscription complémentaire n'a été versée. Une provision de 33 536 euros a été comptabilisée en 2016 afin que le montant global (provisions et solde du contrat collectif) corresponde aux droits acquis au 31 décembre 2016.

Ce montant a été déterminé en tenant compte pour chaque salarié de son ancienneté, d'une actualisation de son salaire, de sa probabilité de survie ainsi que de celle de rester dans l'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France jusqu'à 62 ans, conformément à la législation en vigueur, de même en matière de médaille du travail.

Le solde des contrats collectifs ajouté au solde des provisions pour risques et charges correspondent au montant total des engagements dus soit 277 299.26 euros.

1.8 PARTICULARITÉS

Les cotisations fixes sont comptabilisées à la date de l'appel de cotisations.

Les cotisations proportionnelles sont enregistrées :

- + à la date de la déclaration en ligne (même si le paiement n'a pas été encaissé), ou
- + à la date d'encaissement de celles-ci en raison de l'impossibilité de connaître leurs montants avant réception de l'appel de cotisations servi par le membre de l'Ordre et joint au règlement (au cas où la déclaration n'est pas remplie en ligne).

1.9 COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2014, les charges de structure sont affectées dans les différentes commissions :

- + Les frais généraux de la classe 60 (sauf 604005- SIC) à 62 ont été répartis dans les différentes commissions. La clé de répartition a été définie selon le taux d'occupation des locaux par les permanents en charge des commissions.
- + Les coûts relatifs à la masse salariale (salaires/charges et taxes) ont été affectés en commission en déterminant, par permanent, le temps de travail effectué par commission.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX COMPTES DE BILAN

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	<u>Brut au début de l'exercice</u>	<u>Augmentations de l'exercice</u>	<u>Cessions de l'exercice</u>	<u>Brut à la fin de l'exercice</u>	<u>Valeur nette comptable à la fin de l'exercice</u>
Logiciels	124 160	30 000	94 574	59 585	
TOTAL	124 160	30 000	94 574	59 585	
<u>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	<u>Brut au début de l'exercice</u>	<u>Augmentations de l'exercice</u>	<u>Reprises de l'exercice</u>	<u>Brut à la fin de l'exercice</u>	
Logiciels	124 160	30 000	94 575	59 585	
TOTAL	124 160	30 000	94 575	59 585	

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	<u>Brut au début de l'exercice</u>	<u>Augmentations de l'exercice</u>	<u>Cessions de l'exercice</u>	<u>Brut à la fin de l'exercice</u>	<u>Valeur nette comptable à la fin de l'exercice</u>
Installations diverses	7 720		4 527	3 193	
Matériel de transport	20 848			20 848	9 422
Matériel de bureau et informatique	258 912	26 345	27 227	258 030	33 111
Mobilier	273 717	741	30 133	244 325	990
TOTAL	561 197	27 086	61 887	525 396	43 523
<u>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	<u>Brut au début de l'exercice</u>	<u>Augmentations de l'exercice</u>	<u>Reprises de l'exercice</u>	<u>Brut à la fin de l'exercice</u>	
Installations diverses	7 596	123	4 526	3 193	
Matériel de transport	4 477	6 949		11 426	
Matériel de bureau et informatique	231 710	17 178	23 970	224 918	
Mobilier de bureau	272 005	1 463	30 132	243 336	
TOTAL	515 788	25 713	58 628	482 873	

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Participations	6 475 000	0	0	6 475 000
TOTAL	6 475 000	0	0	6 475 000

Les participations financières sont constituées de :

NOM DES SOCIÉTÉS DÉTENUES	% DE DÉTENTION	CAPITAUX PROPRES EN EUROS	CHIFFRE D'AFFAIRES EN EUROS	DIVIDENDES VERSÉS EN EUROS	MONTANT INSCRIT À L'ACTIF
EURL Actions - Experts	100.00	350 000	2 092 037	0	350 000
SCI du 50 Rue de Londres- Paris 8	50.00	12 250 000	1 350 934	481 146	6 125 000

2.4 ETAT DES ÉCHÉANCES, CRÉANCES ET DETTES

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
CRÉANCES				
Membres de l'Ordre	680 670	680 670		
Fournisseurs Débiteurs	50	50		
Avoir à recevoir	35 160	35 160		
Compte courant SCI du 50 rue de Londres- Paris 8°	509 760	0	509 760	
Clients divers	514 606	514 606		
Contribution bibliotique	176	176		
Conseil supérieur - Exercice Illégal	207 186	207 186		
Avance au personnel	3 350	3 350		
TOTAL DES CRÉANCES	1 950 958	1 441 198	509 760	
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	759 430	759 430		
Emprunts et dettes financières diverses	158 560	158 560		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 070 436	1 070 436		
Fiscales et sociales	507 812	507 812		
Autres dettes	11 076	11 076		
Asforef	353 329	353 329		
TOTAL DES DETTES	2 860 643	2 860 643		

2.5 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET COMPTE À TERME

Les investissements sont réalisés dans un compte à terme (7 ans) et dans des OPCVM de trésorerie. La plus-value au 31 décembre 2016 est d'un montant peu significatif.

2.6 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF-PASSIF

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	31/12/2015	31/12/2016
Entretien – Maintenance		19 605
Divers	8 776	18 617
Séminaire Berlin janvier 2 016	99 600	
Assurances	13 308	3 915
TOTAL	121 684	42 137

2.7 PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR	31/12/2015	31/12/2016
AUTRES CRÉANCES		
Convention Asforef / Actions – Experts	260 000	0
Asforef Redevance Marque	0	150 000
Divers	7 720	16 000
TOTAL	267 720	166 000

2.8 TABLEAUX DES FONDS PROPRES

L'assemblée générale du 21 juin 2016 a affecté l'excédent de l'exercice précédent de 426 339 euros en réserves diverses pour 26K euros et en réserves Ordinal pour 400K euros.

LIBELLÉS	SOLDE AU 31/12/2015	SOLDE AU 31/12/2016
Résultat	426 339	139 568
Réserves diverses	6 404 100	6 826 858
Projet ordinal (restitution cotisations 2 014)	500 000	64 907
TOTAUX	7 330 439	7 031 333

Dans les comptes 2016, la provision constatée au 31 décembre 2015 pour honoraires non reçus liés au Contrôles qualité a été extournée en "Réserves diverses" pour une valeur de 396 420 euros.

2.9 ÉTAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Reprises de l'exercice Utilisées	Reprises de l'exercice Non utilisées	Brut à la fin
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Indemnité de départ à la retraite Médailles travail	243 357	33 536			276 893
Frais de procédure litige Arbitrage	150 000		146 400		3 600
Litige Viparis	18 500		18 500		
TOTAL	411 857	33 536	164 900		280 493
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES AUTRES CRÉANCES					
Provision des comptes Confrères	186 854	202 553	186 854		202 553
TOTAL	598 711	236 089	351 754		483 046
Dont dotations et reprises d'exploitation		236 089	351 754		
Dont dotations et reprises exceptionnelles					

2.10 CHARGES À PAYER

CHARGES A PAYER	31/12/2015	31/12/2016
EMPRUNTS ET DETTES DIVERSES		
Intérêts bancaires	1 035	583
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS		
Fournisseurs factures non parvenues ⁽¹⁾	752 345	307 448
Dettes fiscales et sociales		
Provision congés payés/ primes/ licenciement	220 654	226 063
Provision charges sur congés payés/ primes/ licenciement	108 906	127 002
Provision taxes assises sur salaires	35 749	39 835
TOTAL	1 118 689	700 931

(1) Dont en 2015 :

- 396 420 € correspondant à la provision pour constater les contrôles qualités à effectuer
- 68 000 € correspondant à la subvention d'équilibre Actions Experts
- 80 000 € correspondant à la cotisation bibliotique
- 66 177 € correspondant à la subvention à verser à Actions Experts pour la manifestation Transfair

Dont en 2016 :

- 67 000 € correspondant à la subvention d'équilibre Actions Experts
- 43 581 € correspondant à la cotisation bibliotique
- 69 997 € correspondant à la subvention à verser à Actions Experts pour la manifestation Transfair

— COMPLÉMENTS —

D'INFORMATION RELATIFS AUX COMPTES DE RÉSULTAT

3.1 COTISATIONS

Ce poste est constitué des cotisations (non exonérées) des membres inscrits au Tableau de l'Ordre de la région Paris Île-de-France. Cela comprend les cotisations fixes appelées en 2016, ainsi que celles proportionnelles payées (ou promises) en 2016 selon la décomposition suivante :

- + 6 160 personnes physiques
- + 5 463 personnes morales
- + 3 335 stagiaires

La part de cotisations appelée pour le compte du CSO leur est reversée.

3.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation comprennent principalement :

- + la subvention de la CCIP
- + le produit des conventions de management

3.3 CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont constituées des dépenses des commissions du CRO et des frais de fonctionnement (charges de personnel, loyers etc...)

3.4 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier comprend les plus-values de cessions de Sicav effectuées en cours d'année et l'affectation de 50% du résultat 2016 de la SCI du 50 Rue de Londres (soit au total à 481 146 euros).

La SCI du 50 Rue de Londres est détenue à 50 % par la CRCC de Paris et à 50% par le CROEC PIDF.

Conformément à l'article 15 du Titre V des statuts de la SCI, « *le résultat dégagé est réputé appréhendé par les associés, en proportion de leurs droits, au fur et à mesure de leur constitution* ».

L'assemblée générale du 6 avril 2017 de la SCI a pris en 3^e résolution l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2016 qui s'élève à 962 293.21 euros, au compte courant d'associés.

AUTRES INFORMATIONS ET ENGAGEMENTS

4.1 VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN SALARIÉ

CATÉGORIE	31/12/2015	31/12/2016
Cadres	16	14
Employés	16	16
TOTAL	32	30

4.2 ENGAGEMENT EMPRUNT LCL

Conformément au contrat de prêt souscrit par l'Ordre des experts-comptables de région Paris Île-de-France auprès du LCL, l'Ordre s'est engagé à ne pas hypothéquer, ni aliéner de quelque manière que ce soit l'immeuble acquis par la SCI du 50 Rue de Londres et à ne pas affecter en nantissement, ni aliéner de quelque manière que ce soit le fonds de commerce de la SCI précitée, sans accord préalable écrit du prêteur.

4.3 INFORMATION SUR LE NANTISSEMENT DE PARTS SOCIALES

L'Ordre des experts-comptables de région Paris Île-de-France a affecté, au profit du LCL, à titre de nantissement, 61 250 parts d'une valeur nominale de cent euros, numérotées de 1 à 61 250 émises par la SCI du 50 Rue de Londres, société civile immobilière au capital de 12 250 000 euros, en garantie du paiement des sommes qui pourront lui être dues, en principal, intérêts, frais accessoires au titre du prêt de 5 504 940 euros consenti. Au 31 décembre 2016, le capital restant dû sur l'emprunt LCL s'élève à 758 846 euros.

4.4 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SCI DU 50 RUE DE LONDRES

Voir chapitre 3.4 Résultat financier.

4.5 ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

POSTES	MONTANTS CONCERNÉS	SOCIÉTÉS CONCERNÉES
Participations	350 000 6 125 000	Eurl Actions Experts SCI du 50 Rue de Londres
Créances clients et comptes rattachés	57 016 362 494	Actions Experts Asforef
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	340 889 5 919 9 122	Actions Experts Asforef SCI rue de Londres
Autres créances	341 576	SCI rue de Londres
Autres dettes	353 329	Asforef

4.6 AUTRE ENGAGEMENT

Le montant total des engagements en matière d'indemnité de départ en retraite et de médailles du travail s'élève à 277 299 euros, couverts par la provision et le contrat collectif.

COMPTES AGRÉGÉS

RAPPORT DES CENSEURS

**Monsieur le Président,
Madame le Commissaire du Gouvernement,
Chères Consœurs, Chers Confrères,**

En exécution de la mission de censeurs qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article 28 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- + la gestion financière du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France ;
- + la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget ;
- + la régularité et la sincérité des comptes agrégés.

Les comptes agrégés nous ont été communiqués pour contrôle le 19 mai 2017 par Monsieur le Président du Conseil régional de l'Ordre. Ils ont été arrêtés sans modification par le Conseil réuni en session le 18 mai 2017. Tous les livres et pièces comptables ont été mis à notre disposition au siège du Conseil régional.

Dans le cadre de notre mission de censeurs, nous avons vérifié, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes agrégés. De même, nous avons porté une appréciation sur les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. En outre, nous avons vérifié la nature des placements financiers et analysé la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget approuvé par le Conseil régional.

Les comptes agrégés se caractérisent par un excédent de 240 342€ et un total du bilan de 15 911362 €.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la gestion financière et sur la concordance des opérations enregistrées dans les comptes agrégés avec le budget. Nous attestons que les comptes agrégés qui vous sont présentés, sont réguliers et sincères.

Fait à PARIS, le 22 mai 2017,

Les Censeurs,

Christophe MONTAZEAUD



Cédric CHOUKROUN



BILANS

BILAN ACTIF

	BRUT	AMORTISSEMENTS DÉPRÉCIATIONS	NET AU 31/12/16	NET AU 31/12/15
ACTIF				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits assimilés	62 875	62 875		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 663 726		1 663 726	1 663 726
Constructions	5 780 004		5 780 004	4 787 143
Autres immobilisations corporelles	700 152	649 869	50 284	65 379
Immob. en cours / Avances & acomptes	187 136		187 136	153 243
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	8 393 893	712 743	7 681 150	6 669 491
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 383 839	563 080	2 820 759	2 865 618
Fournisseurs débiteurs	114 205		114 205	108 389
Personnel	3 350		3 350	300
Etat, Impôts sur les bénéfices	18 219		18 219	36 088
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	427 638		427 638	460 954
Autres créances	219 783		219 783	477 909
DIVERS				
Avances et acomptes versés sur commandes	141 366		141 366	125 239
Valeurs mobilières de placement	1 000 000		1 000 000	2 906 590
Disponibilités	3 421 522		3 421 522	1 853 324
Charges constatées d'avance	63 370		63 370	205 604
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 793 292	563 080	8 230 212	9 040 015
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 718 7185	1 275 824	1 591 1362	15 709 506

BILAN PASSIF

	NET AU 31/12/16	NET AU 31/12/15
PASSIF		
Autres réserves	7 819 720	7 105 312
Report à nouveau	836 986	539 241
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	240 342	457 964
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 897 048	8 102 517
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	165 541	330 441
Provisions pour charges	386 533	329 053
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	552 075	659 494
<i>Emprunts</i>	<i>759 430</i>	<i>1 497 357</i>
<i>Découverts et concours bancaires</i>	<i>54</i>	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	759 484	1 497 357
Emprunts et dettes financières diverses	27 036	26 829
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	137 975	134 429
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	515 214	365 844
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 302 541	3 110 367
<i>Personnel</i>	<i>309 526</i>	<i>2 99 647</i>
<i>Organismes sociaux</i>	<i>354 050</i>	<i>3 68 404</i>
<i>Etat, Impôts sur les bénéficiaires</i>	<i>34 493</i>	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	<i>390 721</i>	<i>303 520</i>
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	<i>55 929</i>	<i>53 552</i>
Dettes fiscales et sociales	1 144 719	1 025 123
Autres dettes	238 926	371 240
Produits constatés d'avance	336 344	416 307
TOTAL DETTES	6 462 239	6 947 495
TOTAL PASSIF	15 911 362	15 709 506

COMPTES DE RÉSULTAT

	DU 01/01/16 AU 31/12/16 12 MOIS	%	DU 01/01/15 AU 31/12/15 12 MOIS	%
PRODUITS				
Ventes de marchandises	16 130	0,12	10 480	0,08
Production vendue	13 602 793	99,88	12 773 726	99,92
Subventions d'exploitation	659 986	4,85	827 799	6,48
Autres produits	1 048 965	7,70	1 041 689	8,15
TOTAL	15 327 875	112,55	14 653 693	114,62
Consommation M/ses et mat.				
Autres achats et charges externes	1 050 6 516	77,15	9 199 060	71,96
TOTAL	1 050 6 516	77,15	9 199 060	71,96
MARGE SUR M/SES et MAT.	4 821 359	35,40	5 454 633	42,67
CHARGES				
Impôts, taxes et versements assimilés	260 717	1,91	365 722	2,86
Salaires et Traitements	2 258 674	16,58	2 230 522	17,45
Charges sociales	1 100 830	8,08	1 060 266	8,29
Amortissements et provisions	695 863	5,11	955 534	7,47
Autres charges	179 632	1,32	310 900	2,43
TOTAL	4 495 716	33,01	4 922 943	38,51
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	325 643	2,39	531 689	4,16
Produits financiers	9 761	0,07	2 586	0,02
Charges financières	32 975	0,24	53 341	0,42
Résultat financier	-23 214	-0,17	-50 755	-0,40
RÉSULTAT COURANT	302 429	2,22	480 934	3,76
Produits exceptionnels	69 497	0,51		
Charges exceptionnelles	94 764	0,70	26 188	0,20
Résultat exceptionnel	-25 267	-0,19	-26 188	-0,20
Impôts sur les bénéfices	36 819	0,27	-3 218	-0,03
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	240 342	1,76	457 964	3,58

ANNEXES

GÉNÉRALITÉS

1.1 PRÉSENTATION

L'Ordre des experts-comptables, créé par l'ordonnance n° 45-2138 en date du 19 septembre 1945, regroupe les professionnels habilités à exercer, en France, la profession d'expert-comptable. L'Ordre a pour objet la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession qu'il représente.

L'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France a pour missions essentielles de surveiller l'exercice de la profession dans sa circonscription, de statuer sur les demandes d'inscription au Tableau, de surveiller et contrôler les stages, de fixer et recouvrer le montant des cotisations.

L'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France présente ses comptes agrégés, conformément à l'article 35 - Section III du titre II- Section V de l'arrêté du 6 juin 2008, pour permettre une agrégation de tous les Conseils régionaux au niveau du Conseil supérieur.

1.2 PÉRIMÈTRE

Les comptes agrégés comprennent les entités suivantes :

Arrêté des comptes Au 31 Décembre 2016 // Agrégation

ENTITÉ	FORME	PRODUITS	RÉSULTAT (avant affectation résultat SCI 50 rue de Londres)	FONDS PROPRES	INTÉRÊT
CRO Paris IDF		7 661 370	- 341 579	6 891 766	100%
Actions Experts	Eurl	2 559 679	+1 012	391 195	100%
Asforef	Association	6 775 329	+99 762	730 883	100%
SCI du 50 Rue de Londres	Sci	1 434 372	+962 293	14 235 722	50%
SOUS-TOTAL		18 430 750	721 488	22 249 566	
Retraitements		3 023 617	481 146	13 592 860	
TOTAL		15 407 133	240 342	8 656 706	

Pour information, la CRCC de Paris est associée au résultat de L'ASFOREF pour 1/3.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 GÉNÉRALITÉS

Les comptes agrégés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables du PCG, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, ainsi que de la continuité de l'activité.

Les comptes des entités ont été « *agrégés* », les titres des sociétés agrégées ont été annulés, en contrepartie de leur situation nette et les opérations internes ont été annulées.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur un an.

Les supports de formation continue et du DEC sont amortis sur 3 ans.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur la durée d'usage :

- + 6 à 9 ans pour les agencements, installations et aménagements,
- + 3 ans pour le matériel de transport,
- + 3 à 4 ans pour le matériel de bureau et le matériel informatique,
- + 3 à 6 ans pour le mobilier de bureau.

En ce qui concerne les immobilisations provenant de la SCI du 50 Rue de Londres, la nature de l'actif par composant et l'amortissement associé ont été déterminés en accord avec la position de la Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières de mai 2004. En conséquence, l'immeuble a été amorti selon les composants pour une durée de 15 à 60 ans. En 2016, le cumul des amortissements 2015 (1 985 722 euros) a été comptabilisé en autres réserves pour travaux. Aucune dotation concernant l'immeuble n'a été comptabilisée.

2.3 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients et comptes rattachés comprennent principalement les cotisations des confrères et celles des stagiaires, majorées des coûts de formations obligatoires, ainsi que la formation continue.

Les créances sont dépréciées, en fin d'année, par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu selon la méthode suivante :

- + Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France et Asforef (Journées de formation Stagiaires)
 - Provision de 15% de la valeur nominale pour les créances de l'exercice en cours,
 - Portée à 100% de la valeur nominale, pour les stagiaires étrangers dont la créance est antérieure au 31 décembre 2008,
 - Provision de 100% de la valeur nominale pour les créances de plus d'un an.
- + Asforef (autre que Journées de formation Stagiaires)
 - Provision de 25% de la valeur nominale pour les créances comprises entre 3 mois et 6 mois,
 - Provision de 50% de la valeur nominale pour les créances comprises entre 6 mois et 1 an,
 - Provision de 100% de la valeur nominale pour les créances de plus d'un an.

2.4 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition.

2.5 INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE / MÉDAILLES DU TRAVAIL

Un contrat collectif d'assurance a été signé en fin d'année 2007. Le versement effectué à cette occasion correspondait aux droits acquis par l'ensemble du personnel en matière d'engagement au titre des indemnités de fin de carrière et de médaille du travail au 31 décembre 2007.

Depuis 2008, aucune souscription complémentaire n'a été versée.

Une provision de 57 481 euros a été comptabilisée afin que le montant global (provisions et solde du contrat collectif) corresponde aux droits acquis au 31 décembre 2016.

Ce montant a été déterminé en tenant compte pour chaque salarié de son ancienneté, d'une actualisation de son salaire, de sa probabilité de survie ainsi que de celle de rester dans l'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France jusqu'à 62 ans, conformément à la législation en vigueur, de même en matière de médaille du travail.

Le solde des contrats collectifs ajouté au solde des provisions pour risques et charges correspondent au montant total des engagements dus au 31 décembre 2016, soit 428 194 euros.

2.6 PARTICULARITÉS

Les cotisations fixes sont comptabilisées à la date de l'appel de cotisations, en début d'exercice. Les cotisations proportionnelles sont enregistrées :

- + à la date de la déclaration en ligne (même si le paiement n'a pas été encaissé) ou,
- + à la date d'encaissement de celles-ci en raison de l'impossibilité de connaître leurs montants avant réception de l'appel de cotisation, servi par le membre de l'Ordre et joint au règlement (au cas où la déclaration n'est pas remplie en ligne).

COMPLÉMENT D'INFORMATION COMPTES DE BILAN

3.1 TABLEAU DES FONDS PROPRES

LIBELLÉS	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016
Résultat	457 964	240 342
Réserves diverses	7 105 312	7 819 720
Réserves consolidées	539 241	836 986
TOTAUX	8 102 517	8 897 048

L'augmentation des fonds propres correspond à l'affectation du résultat 2015, augmenté de 50% de la réserve pour travaux de la SCI et de provision FNP contrôle qualité 2015, diminué de la restitution des réserves sur le résultat OEC 2014, fait sur l'appel à cotisation 2016.

3.2 ÉTAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Reprises de l'exercice Utilisées	Reprises de l'exercice Non utilisées	Brut à la fin
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Médailles travail et IFC OEC	329 053	57 481			386 534
Frais de procédure sur litige Arbitrage	150 000		146 400		3 600
Indemnité résiliation Viparis	18 500		18 500		
Asforef, litige financier contrat copieurs	11 941				11 941
Actions Experts, litige en cours	150 000				150 000
TOTAL	659 494	57 481	164 900		552 075
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES AUTRES CRÉANCES					
Provision des comptes Confrères	605 104	563 080	605 104		563 080
TOTAL	1 264 598	620 561	770 004		1 115 155
Dont dotations et reprises d'exploitation		620 561	770 004		1 115 155
Dont dotations et reprises exceptionnelles		620 561	770 004		

3.3 EMPRUNT

L'emprunt LCL restant dû au 31 décembre 2016 s'élève à 758 846 euros, selon l'échéancier suivant :

- + En 2017, capital à rembourser 758 846 euros

3.4 DETTES FOURNISSEURS, DETTES FISCALES ET SOCIALES ET AUTRES DETTES

Les postes, qui s'élèvent à 4 686 186 euros, sont à échéance à moins d'un an.

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS COMPTES DE RÉSULTAT

4.1 COTISATIONS

Ce poste est constitué des cotisations (non exonérées) des membres inscrits au Tableau de l'Ordre de la région Paris Île-de-France. Cela comprend les cotisations fixes appelées en 2016, ainsi que celles proportionnelles payées (ou promises) en 2016 selon la décomposition suivante :

- + 6 160 personnes physiques
- + 5 463 personnes morales
- + 3 335 stagiaires

La redevance appelée pour le compte du CSO vient en déduction des cotisations appelées.

4.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation comprennent principalement :

- + les produits de formation Asforef
- + les loyers du 50 Rue de Londres (correspondant à 50% du loyer facturé à la CRCC Paris)
- + les produits des partenaires
- + les subventions de la CCIP, Chambre des notaires, OEC et CRCC de Paris et du CSO dans le cadre du Congrès

4.3 CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont principalement constituées des dépenses des commissions du CRO, des frais de fonctionnement (charges de personnel, loyers etc.), des coûts des animateurs et des supports de formations.

4.4 RÉSULTAT FINANCIER

La charge financière correspond aux intérêts d'emprunt payés par l'OEC, pour la souscription des parts de la SCI du 50 Rue de Londres.

AUTRES INFORMATIONS ET ENGAGEMENTS

5.1 VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN SALARIÉ

CATEGORIE	31/12/2015	31/12/2016
Cadres	22	20
Employés	27	27
TOTAL	49	47

5.2 INFORMATION SUR L'ENGAGEMENT DE L'EMPRUNT LCL

Conformément au contrat de prêt souscrit par l'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France auprès du LCL, l'Ordre s'est engagé à ne pas hypothéquer, ni aliéner de quelque manière que ce soit l'immeuble acquis par la SCI du 50 Rue de Londres et à ne pas affecter en nantissement, ni aliéner de quelque manière que ce soit le fonds de commerce de la SCI précitée, sans accord préalable écrit du prêteur.

5.3 INFORMATION SUR LE NANTISSEMENT DE PARTS SOCIALES

l'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France a affecté, au profit du LCL, à titre de nantissement, 61.250 parts d'une valeur nominale de cent euros, numérotées de 1 à 61 250 émises par la SCI du 50 Rue de Londres, société civile immobilière au capital de 12 250 000 euros, en garantie du paiement des sommes qui pourront lui être dues, en principal, intérêts, frais accessoires au titre du prêt de 5 504 940 euros consenti. Au 31 décembre 2016, le montant restant dû sur l'emprunt LCL s'élève à 758 846 euros.

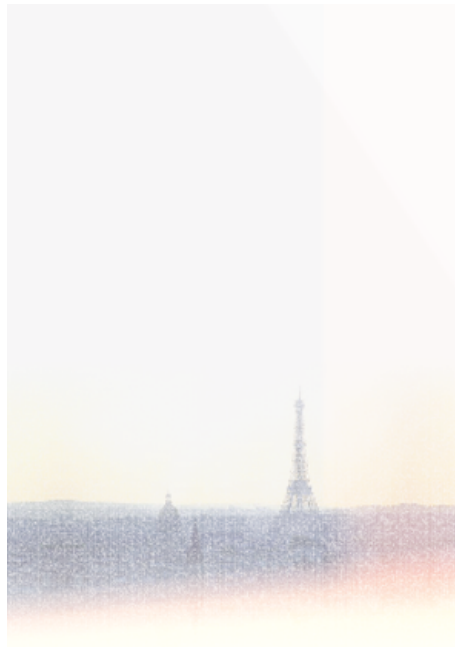
5.4 BÉNÉVOLAT DES ÉLUS ET AUTRES MEMBRES DES COMMISSIONS

Le nombre d'heures passées par les élus pour les travaux et réunions du Conseil a été déterminé à partir des réponses obtenues des élus et d'une estimation minimale pour les élus n'ayant pas répondu.

La valorisation a été effectuée sur la base d'un taux horaire moyen de 100 €.

Cette valorisation n'a bien entendu aucune incidence sur le résultat mais permet d'avoir une meilleure appréciation des activités du Conseil et de l'engagement des élus.

	HEURES	VALORISATION
Elus	8 000	800 000
TOTAL	8 000	800 000



ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Paris Ile-de-France
50 rue de Londres
75008 Paris
www.oec-paris.fr
01 55 04 31 31
@OECParis

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Paris Ile-de-France
50 rue de Londres
75008 Paris
www.oec-paris.fr
01 55 04 31 31
@OECParis



**50 rue de Londres
75008 Paris**

www.oec-paris.fr
01 55 04 31 31
@OECParis